

**LE TRIBUT PAYÉ PAR LES PRINCIPAUTÉS
ROUMAINES À LA PORTE JOSQU'AU
DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE (*)**

Mihail P. GUBOĞLU
(Roumanie)

Longtemps avant la création de l'Empire otoman (1299 - 1300 apr. J. C. = 699 H.),¹ les peuples soumis aux califats arabes ont payé un tribut (Kharâdj) à la trésorerie des califes. Pendant la période antérieure, caractérisée par la lutte du prophète Muhammed (571-632) pour l'unité territoriale, politique et religieuse de l'Arabie, le kharâdj n'était pas payé. Dans une œuvre classique sur le kharâdj il est écrit: «Or nous savons que le prophète, après avoir conquis le territoire arabe, y institua l'impôt de la dîme, et nullement le kharâdj».² À la différence des termes économiques *öşür* (*öşr*) et capitation (*cizya*), on ne trouve pas le terme de kharâdj dans le Kor'an. «Il est connu, que le mot kharâdj est emprunté par les Arabes à la langue administrative des Byzantins — en grec le mot était *xophria*

(*) Cette courte étude est une version revue et augmentée de mon article publié dans «Revue des Études Islamiques» no. 1 (Paris - 1969, p. 49-80).

(1) M. Fuad Köprülü: Les origines de l'Empire ottoman. Paris «E. de Boccard», 1935, 146 pp. 8.^o Préface par S. Charlety; Prof. Dr. Fuad Köprülü: Osmanlı Devleti'nin Kuruluşu, «Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara 1959, XXXIX + 123 p.s.; idem, Osmanlı İmparatorluğu'nun kuruluşu 2. baskı (ed.). Ankara-1972, XVI+183 p. s. 8.^o

(2) Cf. Abou Jousof Ya'koub: - Le Livre de l'impôt foncier (Kitâb el-kharâdj). Traduit et annoté par E. Fagnan, Paris 1921 «Librairie Orientaliste», p. 88.

Horigiya³ — désigne à l'origine et dans un sens général (tout comme **djizya**) le tribut auquel devaient se soumettre les incroyants (**küffâr**) en territoire musulman.⁴ Dans les livres de jurisprudence musulmane et dans les traditions (**fikih, hadis**) de l'époque suivante, le terme **kharâdj** revêtu parfois la même signification générale. Lors de l'expansion du califat arabe et grâce à ses conquêtes, le **kharâdj** fut prélevé soit en nature, sous la forme de produits, soit sous la forme d'argent (**dinâr, dirhem, fulus** etc.), aux pays occupés, en commençant par les Juifs de Palestine et de Syrie. Selon la tradition, le calife 'Omar (634-644)⁵ aurait été le premier à avoir fondé l'institution du **kharâdj**. Néanmoins, le **kharâdj** fût encaissé par les arabes jusqu'à la fin du VIII^e siècle d'une manière abusive, arbitraire et confuse. Le célèbre calife abbasside Harun-ar-Rašid (786-809)⁶ fût le premier à avoir codifié et légiféré le **kharâdj**. Inspiré des conseils et des questions du «Prince des croyants» (**Emir-ül-mü'munîn**) -c'est à dire de son souverain Harun-ar-Rašid, le grand juge des juges (**Kâdi'l-Kodât**) de Bagdad, Aboû Yousof Ya'koub (né à Koufa en 715 - mort à Bagdad en 798),⁷ a écrit un traité sur le tribut, intitulé **Kitâb - el - Kharâdj** (Livre sur le **kharâdj** ou de l'impôt foncier), qui a été traduit plusieurs fois en turc⁸ et qui existe dans une traduction abrégée en italien : «**II - Kitâb**

(3) Cf. Th. W. Juynboll; **Kharâdj**. «Encyclopédie de l'Islâm» (Abr=EI) II (1927), p. 955.

(4) Cf. P. Schwarz: **Die Herkunft von arabisch harag (Grundsteuer)**. «Der Islam» VI, 1916, p. 97 suiv.

(5) 'Omar ibn al-Khattab, le deuxième khalife, une de figure le plus grandioses des débuts de l'Islam et le fondateur de l'empire arabe... cf. G. Levi Della Vida, dans «EI» t. III (1936), pp. 1050 - 1052.

(6) Cf. K. V. Zetterstéen; **Harun al-Rashid**, dans «EI» II, p. 288.

(7) Cf. Abu Jusuf Ja'kup b. Ibrahim al-Kufi, dans «EI» I (1913), p. 116.

(8) Le livre sur l'impôt foncier (**kharâdj**), précédé d'une préface à l'adresse de Harun-ar-Rashid, a cinq manuscrits en Turquie (Ankara-Istanbul d'abord il a été imprimé à Bulak 1302 H. La dernière traduction par Ali Özek: **Ebu Yusuf, Kitâb ül-Harac**, Istanbul-1970; 343 p.s., 8.^o

al kharāğ - o libro de imposito»,⁹ et dans une traduction française «Le livre de l'impôt foncier» (Kitāb - el kharādj), traduit et annoté par E. Fagnan.¹⁰ De cette oeuvre classique concernant l'impôt, nous retemons la déclaration suivante: «J'ai cru devoir réserver le sol et ses habitants, et imposer à ceux-ci le kharādj à raison de la terre...».¹¹ Plus illustrative encore c'est la citation, où Abu Yusuf, en se fondant sur la tradition, répond au calife Harun-ar-Rasid: «Je tiens ceci d'Abd Allāh ben Sa'īd parlant d'après son grand père: «Omar ben el-Khatteb (le calif) stipulait dans les traités de paix qu'il signait que le peuple étranger payerait tant comme kharādj..., qu'il s'abstendrait d'aider nos ennemis...».¹² À propos d'une autre question, en se fondant sur la doctrine d'Abou-Hanife (699-767),¹³ le grand juge de Bagdad, répond au «Prince des croyants»: «Le sol est mis en valeur ne cesse pas de devoir le kharādj s'il est en terre de kharādj...»¹⁴ ... «ce qui a été conquis de vive force est terre de kharādj». Et le juge de Bagdad continue dans le même sens: «Toute propriété fieffée par l'Imam¹⁵ en pays conquis de vive force doit donc le kharādj, à moins que l'Imam ne la transforme en terre de dime.¹⁶ Dans le paragraphe: «Des gens de pays de guerre...» (p. 94 et suiv.) on peut lire: «Tout peuple polithéiste, avec qui l'Islam a conclu la paix à condition qu'il reconnaisse son autorité, se soumette au partage (sic) et acquitte le kharādj, est un tributaire et le sol qu'il occupe est dit terre de kharādj».¹⁷ Du chapitre «Diminution et majoration de l'im-

(9) Vers. italien e note illustr. di P. Tripodo, Roma-1906, 33 pp., in 8.°

(10) Paris - 1921 (cf. 2-ème note).

(11) Cf. Abou Jousof Jaçkoub, ouvr. cité, p. 40.

(12) Cf. Abou Yousof Ya'koub, ouvr. cité, p. 41.

(13) Abu Hanifa, juris consulte musulman, fondateur de l'école des Hanifites appelée de son nom... Cf. «El» I, pp. 92 - 93 (Th. W. Juynbol); «IA»...

(14) Abou Yousof Ya'koub, ouvr. cité, p. 81.

(15) Curé, aumonier musulman; prélat, pontif; chef, commandant cf. Cl. Huart: Imam, dans «El» II, p. 503; «IA»...

(16) Cf. Abou Yousof Ya'koub, ouvr. cité, p. 89.

(17) Cf. Abou Yousof Ya'koub, ouvr. cité, p. 95.

pôt», nous reproduisons: «Or donc... entre autres preuves, ces deux procédés d'Omar..., prouvent que l'Imam a sa liberté d'action et qu'en tout territoire il peut instituer un kharâdj supportable et auquel les assujettis peuvent faire face». ¹⁸ Plus bien, entre autres, il est dit: «Il n'est permis à personne de transformer une terre de kharâdj en terre de dîme ou inversement...». ¹⁹

Bien que le kharâdj existât à l'époque du califat oyaade (660-750 J. C.), ²⁰ on n'observe point des préoccupations particulières concernant le tribut. En échange, dès le commencement de l'époque abbasside (750-1258 J. C.), ²¹ sauf Abou Yousof Ya'koub, Yahya ben Adam etc., s'efforcent aussi de recueillir les traditions et les prescriptions légales sur le kharâdj et de le grouper en divers chapitres dans leurs oeuvres. Cela constituant alors, bienentendu, un thème majeur, d'une grande importance. Mais, à la longue les populations conquises, si elles adoptaient l'islamisme, renonçaient de payer le kharâdj, qui commence à disparaître. En tout cas dans les oeuvres *fiqh* de plus tard, à la place du kharâdj apparaît le *cizya* ou la capitation, qui est autre chose. Il n'est que dans l'oeuvre d'al-Maverdi (mort en 1058 J. C.) ²² sur l'administration de l'état arabo-musulman, qu'on trouve un recueil détaillé des prescriptions légales sur le kharâdj. ²³ En fait, beaucoup avant l'apparition du califat arabe (VII-me siècle), le tribut existait chez les formations primitives sous des formes diverses (en céréales, animaux, produits argent et même en hommes). A la dif-

(18) Cf. Abou Yousof Ya'koub, ouvr. cité, pp. 129 - 130.

(19) Cf. Abou Yousof Ya'koub, ouvr. cité, p. 132 etc.

(20) Cf. Claude Cahen, *L'islam des origines au début de l'Empire ottoman*, Bordas - 1970, pp. 29 - 44.

(21) Cf. K. V. Zetterstéen: 'Abbassides, dans «El» I, pp. 14-15, et 'Abbasiler, dans «IA» I, Cilt (Istanbul, 1950) p. 18-22; Claude Cahen, ouvr. cité, pp. 45 - 86.

(22) Cf. Cari Brockelmann: *al-Mawardi Abu Hasan...*, dans «E.I.», t. III (1936), p. 477; «IA»...

(23) Trad.: *Publiek en administratief regt van der Islam met-een inleiding over de toe passelijkheid van dat regt in Nederlandsch eeh-Indie door S. Keiser, 'S-Graven hage 1862 etc.* (Cf. «El», III, p. 4777/11).

férence de l'obligation féodale différenciée dit rente (obligation en travail, obligation en produits et obligation en argent), le tribut n'était pas différencié. Le tribut était en quelque sorte semblable à l'obligation en produits, contenant en germe les formes de l'obligation féodale rente. Les dernières décennies certains économistes-sociologues, tels Miron Constantinescu (1917-1974),²⁴ en se fondant sur l'oeuvre de K. Marx «Grundrisse der Kritik der politischen Oekonomie»²⁵ (Berlin, «Editions Dietz», 1895),²⁶ ou il en est question d'un mode de production tantôt «Asiatique», tantôt «Oriental», est traité le thème de la «Formation socio-économique tributaire».²⁷ C'est le mérite du professeur sociologue-économiste Miron Constantinescu d'avoir essayé, pour la première fois en Roumanie, d'associer la recherche historique à l'économie. Bien qu'il en énumère toutes les particularités du tribut, sa contribution sous rapport historique est mineure. Le problème en question aurait dû être, au moins sous rapport historique, mieux documenté. Un autre sociologue assez connu, Henri H. Stahl (né en 1900), ayant repris ce problème intéressant, a rédigé une étude intitulée *Théories et hypothèses concernant la sociologie du régime tributaire*.²⁸ En caractérisant succinctement le tribut (p. 13) du point de vue économique c'était un impôt global. Mais, avant tout, c'était aussi un impôt foncier. L'auteur n'oublie pas de souligner que le kharâdj ottoman était le tribut le plus typique de l'histoire dont les racines his-

(24) Cf. *Enciclopedia istoriografiei românești* (abr. EIR), Coordonator științific: prof. univ. Dr. Ștefan Ștefanescu..., București, 1978, pp. 104 - 105... (G.P.).

(25) Écrit en 1856 - 1858.

(26) Traduction roumaine: *Contribuții la critica economiei politice* Editura politica, [București] 1954, 232 p.

(27) Miron Constantinescu, *Modul de producție tributală și ordnarea tributală*, București - 1972, 19 p.; idem, *Despre formațiunea social - economica tributală*, «Probleme economice» [București] aprilie 1973; 20 p.

(28) Henri H. Stahl: *Teorii și ipoteze privind sociologia ordnării tributale*. «Editura științifică și enciclopedică», București - 1980, 193 [-195] p. (Biblioteca de sociologie); sur tribut cf. p. 135 suiv.

toriques sont inconnues. Ensuite, en parlant des «états déprédateurs», il indique en guise d'exemple représentatif «l'Empire ottoman». Afin d'appuyer son assertion H. Stahl n'hésite pas à invoquer l'autorité de N. Iorga (1871-1940),²⁹ qui pourtant ne professait pas des opinions si défavorables. Au contraire, ce savant historien roumain a écrit avec beaucoup de sympathie sur l'Empire du Croissant, le dernier et le plus grand des empires réalisés par les turcs au cours de leur histoire. En plus, la référence de H. Stahl est erroné, ne correspondant nullement à la réalité. Au lieu de citer N. Iorga correctement, il affirme dans la note, que l'état hongrois avait été, lui aussi, «un état déprédateur» (sic.³⁰ Mais l'oeuvre antérieure de Henri H. Stahl *Étude de sociologie-historique* (1972)³¹ a de l'importance également pour les relations tributaires du peuple roumain avec les anciens peuples turcs (Petchénèques, Coumans etc.). En ce qui concerne les Gouzii (Guzii), cités d'après B. F. Porşnev, ils sont les Ouzes (Uzii) ou Oğuzi attestés dans notre toponymie historique (Uzul, Oituzul, Özilimna etc.). On ne peut pas utiliser le terme haraci — d'après H. Stahl — pour les communautés socio-économiques de l'antiquité,³² antérieures à l'Islam, parce qu'il apparaît au début du califat, par écrit, seulement sous Haroun-ar-Rasïd. En effet selon l'affirmation de M. Henri Stahl notre historiographie est très pauvre en contributions sur les relations du peuple roumain avec les anciens peuples turcs, ce que nous avons aussi confirmé plus récemment dans une étude.³³ Il y a aussi quelques point de vue juste sur kharâdj.

(29) Cf. «EIR» (Bucureşti - 1978), pp. 183 - 184 (Şt. Ştefanescu).

(30) Cf. Henri H. Stahl, ouvr. cité, pp. 135 suiv.

(31) Henri H. Stahl, *Studii de sociologie istorica*. Editura ştiinţifică Bucureşti - 1972, 240 p.

(32) Henri H. Stahl, Ouvr. cité, pp. 42 - 46 et 57 - 58.

(33) Cf. Mihail Guboğlu: *Romen ulusunun eski Türk kavimleri ile ilişkileri hakkında* (Sur les relations du peuple roumain avec les peuplades Turcs anciennes). VIII. Türk Tarih Kongresi II. Cilt, Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara, 1981, pp. s. 751 - 782 + 2 pl.

Néanmoins, toutes ces contributions, intitulées soit «**Le mode de production Asiatique**»,³⁴ soit «le mode de production Oriental» ou «tributaire» etc., n'étant pas fondées sur des faits historiques incontestables, ne sauraient avoir de valeur théorique. De ce point de vue il est nécessaire de leur donner une base scientifique solide, quant aux sources historiques; car autrement beaucoup d'affirmations resteront des simples suppositions.

Lors de l'expansion du califat abbasside de Bagdad, au delà de L'Iran, c'est-à-dire vers Touran (=Türk ili) ou en Asie Centrale, sous les bannières de Abu-Moslim et Kuteyba,³⁵ les peuples turcomans ont payé le kharâdj à la trésorerie des califes dès les premières décennies du XVIII-me siècle et jusqu'à l'islamisation des turcs au milieu du Xme siècle sous Satık Bogra khan.³⁶

À un certain moment, le califat abbasside ayant été hérité par les Turcs Seldjukides de Tuğrul beg (1055 apr.

(34) Sur le «**Mode de production asiatique**», Préface de Jean Suret - Canale Editions Sociales, Deuxième édition, Paris - 1974, 400 p.; S. Divitçioğlu, **Aspa tipi üretim tarzı ve Osmanlı toplumu** (Le Mode de production asiatique et la société ottomane), Istanbul-1967; idem, «**Essai de modèles économiques à partir du mode de production asiatique**», (version française); **Recherches internationales**, nos 57-58, pp. 227 - 293; Muzaffer Erdost: **Asya Üretim Biçimi ve Kapitalist üretime geçiş koşulları ve Osmanlı İmparatorluğunda Üretim İlişkilerinin Feodoi Niteliği ve sonuçları**, «**Ülke**», Sayı: 2, 1978.

(35) Sur Kuteybe bin Müslim ou Kutaiba b. Muslim..., général arabe, l'émir d'Khorassan (705-715)... cf. «**E.I.**» II, p. 1232 (K.V. Zettters-téen); «**IA**»...; V. V. Barthold, **Orta Asya Türk Tarihi Hakkında Dersler. Yayına Hazırlayanlar: Dr. Yaşar Kopruman - Dr. Afşar İsmail Aka**, «**Kültür Bakanlığı - Kültür Yayınları**, Ankara - 1975, pp. s. 50-51 et N. A. Gibb, **The Arab Conquest in Central Asia**, London - 1973, pp. 45 suiv.

(36) Satouq Boughra (tk. Satık Bugra) Khan, le premier Khan, ture qui ait adopté l'Islam passait pour être le prince de Kachgar..., il mourut en 344 de l'Hegire (abr. H.) = 955-956... cf. W. Barthold, **Histoire des Turcs d'Asie Centrale**. Adaptation française par Mme M. Donkis, Paris - 1945, pp. 62 - 63. (Cf. aussi Léon Cahun, **Introduction à l'histoire de l'Asie**, 1896, pp 172 - 173.

J. C.)³⁷ le kharâdj a existé sous le nom et la forme arabo-islamique dans les deux grands empires turcs qui se sont succédés au Proche-Orient: L'Empire Seldjukide et l'Empire ottoman, dérivés des anciennes tribus turco-oguzes. La question du kharâdj dans les états turco-seldjukides n'est pas pleinement élucidée. En tout cas, après la bataille dramatique de Mantzikert ou Malazgirt (1071) l'Empire byzantin lui-même a été menacer de devenir tributaires envers les vainqueurs Seldjukides sous le sultan Alp Aslan. Dans une chronique rimée l'on peut lire que le sultan Seldjukide d'Asie Mineure (al-Rum) Mes'ud (1155-1192 J. C.), soumis à l'autorité du sultan Seldjukide Sandjar (1157 —) d'Iran, lui envoyait chaque année le montant des taxes vasales et le tribut (badj ü kharâdj).³⁸ Les paysans des pays seldjukides tous musulmans et non-musulmans, c'est-à-dire chrétiens payaient un impôt foncier, nommée kharâdj, à la trésorerie de leurs sultans.³⁹ De même que, pendant la deuxième moitié du XIII-me siècle, l'état des turcs Seldjukides d'Anatolie devenait tributaire envers les khans mongols d'Iran, nommé «Ilkhan».⁴⁰

Si on fait abstraction des théories et des propos dénigra-tions des sociologues, le kharâdj ou le tribut dans l'Empire ottoman constitue un thème intéressant qui pourrait

(37) Sur Tughrilbeg (1038-1063) cf. «El» IV (1934), pp. 872 - 873 (M. Th. Houtsma) et surtout Mehmet Altay Köymen, Tuğrul Bey (993 ? - 1063), dans «IA» 126, Cüz, Istanbul - 1975, pp. s. 25 - 41.

(38) Cf. Zafer-Nâme, Manuscript Brit. Museum, London, Or. 2833, 375b apud Prof. Dr. Osman Turan, Selçuklular Tarihi ve Türk-İslâm Medeniyeti (L'histoire des Seldjukides et la civilisation Turco-Islamique), Ankara - 1965, p. 173, 8° (Türk Kültürü Araştırma Enstitüsü Yayınları: 7).

(39) Osman Turan: Droit terrien sous les Seldjukides de Turquie, «RE» Istanbul (1948); idem, Souverains Seldjukides et leurs sujets non-musulmans, dans «Studia Islamica» I... et Mehmet Ali Kılıçbay, Feodalite ve klasik dönem Osmanlı üretim tarzı (Féodalite et le mode de production ottoman de la période classique), Ankara-1982, p. 266 suiv.

(40) Cf. Bertold Spuler, Iran Moğolları... 1220 - 1350. Çeviren (trad. Cemal Köprülü, Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara, 1957, pp. s. 352 - 353; sur Harac... (Iran-Moğul Hükümdarlarına 1335 civarında bağlı bulunan devletlerin verdikleri haraç listesi)

être étudié d'une manière scientifique suivie à l'aide d'un grand nombre de sources historiques, tant turques qu'étrangères. Par exemple les archives de l'Empire ottoman à Istanbul (Başbakanlık Arşivi, Topkapı Sarayı Arşivi etc.) contiennent aussi un matériel immense et édifiant, relatif à ce problème important. Il est connu que l'Empire byzantin pendant le dernier siècle de son existence était devenu un état vassal et tributaire de l'état ottoman⁴¹. Vers 1365, selon quelques sources à partir de 1370, la république dalmate Dubrovnik (Dobrovenedik) - Raguse, après avoir conclu un accord commercial avec le sultan Murad I, est devenue pour longtemps tributaire des turcs Osmanlis.⁴² L'Egypte, pays à riches ressources, après avoir été conquis par le sultan Selim I «Yavuz» (1517) devint tributaire de l'Empire ottoman pendant plusieurs siècles.⁴³ A cette occasion l'île de Chypre (Kıbrıs adası) également se trouvant sous tutelle vénétienne, ayant reconnu la suzeraineté ottomane, payait un kharâdj annuel de huit mille pièces d'or à la trésorerie des sultans jusqu'à sa conquête sous le sultan Selim II (1571).⁴⁴ Des grandes puissances, telles Venise et Autriche, dès le XVI-me siècles ont payé un kharâdj aux turcs. Par exemple l'Autriche, au temps de Suleyman (Soliman) le magnifique, après avoir été vaincue la force des armes, devait payer à la Porte ot-

(41) Georges Ostrogorski : Byzance, état tributaire de l'Empire turc, dans «Zbornik radova», Vizantološki Institut 5 (Beograd - 1958), pp. s. 49 - 58; idem (Georges Ostrogorsky), Histoire de l'état Byzantin. Préface de Paul Lemerle «Payot» - Paris, 1969, pp. 490 - 595; Nicolas Oikonomides, La haradj dans l'Empire byzantin du XVe siècle, «Actes...» (Sofia 1989, pp. 681 - 688.

42 Cf. Ismail Hâmi Danişmend, Osmanlı Tarihi Kronolojisi 1. Cilt (Istanbul-1947), pp. 45 - 46; Ord. Prof. Ismail Hakkı Uzunçarşılı, Osmanlı Tarihi, 1. Cilt, 3. Baskı, «Türk Tarih Kurumu Basımevi»-Ankara, 1972, pp. 222 - 223 et II. Cilt, 2. Baskı (1964), pp. 434 - 435.

43 Cf. I. H. Danişmend, ouvr. cité, II (1948), s. 34 suiv, et Ismail H. Uzunçarşılı, ouvr. cité, II, 2. baskı (1964), pp. 290 suiv.

44 Cf. I. H. Danişmend, ouvr. cité, II. Cilt, p. 45: Kıbrıs haracı (17 septembre 1517).

tomane annuellement 30 000 pièces d'or.⁴⁵ Le royaume de Pologne a payé, certaines périodes durant XV-XVII ss. le kharâdj, non seulement à la Porte ottomane, mais aussi au khanat de Crimmée.⁴⁶

Le tribut et même la capitation ont été payé en divers formes commencent des temps anciens non seulement en Orient mais aussi en Occident. En ce cas il faut rappeler l'étude du bien connu historien français Ferdinand Lot intitulé «L'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire et à l'époque franque», Paris-1928, 139 p. 80; ed. IIe, Paris, 1955.

Cette introduction est destinée à démontrer, en dehors des racines historiques du tribut musulman, le fait que ce tribut, ou tout autre, a été payé au cours de l'histoire pas seulement par les roumains, mais aussi par d'autres peuples, plus grands et plus forts. C'était la situation qui regnait à l'époque avec ses usages et ses moeurs avec le développement socio-économique spécifique de la société humaine, qui ne doit offenser personne, aucun peuple... Le problème doit être étudié, d'après Tacite, «Sine ira et studio» (Cf. Annales...).

*
**

Le mot harâdj (harağ, harac) est un terme bien connu de la terminologie fiscale islamique. On n'en reprendra point ici la fortune.⁴⁷ Attesté tous les dictionnaires ottomans dans certaines, ayant un caractère encyclopédique, ils y sont mentionnés, par exemple la Moldavie et la Valachie, comme pays tributaires de la Porte ottomane. Il suffit de mentionner ici ce que dit à ce sujet le Meninski (mort en 1698) Lexicon ou Meninski Lexici arabico-persico-turcici (XVIIe

45 Jusqu'au paix de Sitva-Török (11 novembre 1606).

46 Il y a beaucoup des sources concernant ce problème.

47 Cf. les articles kharâdj (T. W. Juynbool) dans «EI¹» et harac dans «IA» V, pp. 222-225 (Ebül'ulâ Mardin) etc.

siècle,⁴⁸ et son version abrégée en français: «... 1. Impôt. 2. Tribut payé annuellement par les sujets non mahométans de l'empire ottoman,... Tel est le tribut que payent les principautés de Valachie et de Moldavie, et dont la répartition entre les habitants est confiée aux princes ou hospodars, qui payent eux-mêmes, chaque année, au grand-seigneur, la totalité de la somme convenue...».⁴⁹ Tant Mr. Mithat Sertoğlu dans «L'encyclopédie illustrée de l'histoire ottomane»⁵⁰ que M. Zeki Pakalın dans «Dictionnaire d'expressions-dictions et termes de l'histoire ottomane»,⁵¹ présentent le kharâdj sous ses diverses formes. En même temps, Ebül'ulâ Mardin a écrit un article substantiel sur le Harac (Kharâdj) dans la version turque de l'Encyclopédie de l'Islam.⁵² Il y a à regretter qu'il n'ait pas fait des références bibliographiques, comme c'est l'usage dans cette oeuvre. Malheureusement, d'après notre connaissance, l'historiographie turque n'a pas des contributions spéciales sur kharâdj (Harac). Il est entré en roumain tant sous la forme simple haraci, désignant le tribut que les pays roumains ont payé à la Sublime Porte durant des siècles, que dans les for-

48 ... 2) usit. Reditus regni, pec. tributum, quod apud legistas religionis Musulmanicae idem est cum جزيه gizije, § a subditis portae ottomanicae, non Mahomedanis, quot annis solvitur. Est autem tributum isthoc duplicis omnino generis, aliud videlicet, quod, facta pace, populus quispiam christianus, protectioni portae ottomanicae se subjiciens, proprio motu se soluturum esse pacificatur, qua nimirum ratione annuum suum tributum Valachia, Moldavia, alioque provinciae pendunt..., cf. Francisci A Mesnigien Meninski Lexici arabico-persico-turcici Tomus secundus (II), [Vienae], p. 557/I-II.

49 Cf. Dictionnaire Turco-Français... par T. X. Bianchi et J. D. Kieffer, t. I seconde édition, Paris - 1850, pp. 746 - 752.

50 Mithat Sertoğlu, Resimli Osmanlı Tarihi Ansiklopedisi, İstanbul Matbaası 1958, pp. s. 126 - 127.

51 Mehmet Zeki Pakalın, Osmanlı Deyimleri ve Terimleri Sözlüğü..., İkinci basılış, İstanbul - 1971, pp.s. 734 - 737.

52 «IA» V, 41. Cüz, İstanbul-1949, pp. s. 222-225: Harac Harâc... (Ebül'Ulâ Mardin).

mes composées.⁵³ Il est aussi attesté dans les langues balkanique.⁵⁴ Bien que cet impôt foncier ait été au début un véritable tribut annuel, versé par les princes roumains pour acheter la paix, dans les textes roumains plus tardifs (XVIII^e siècle), *kharâdj* est confondu avec *djizya* (*cizya*) mot qui a pénétré de même la langue, mais se rencontre plus rarement.⁵⁵

53 Par exemple *baraceii* et *haracer*, c'est-à-dire «percepteur, employé qui perçoit le *haraci*» (tk. *haracci*), ou encore «chef des percepteurs, de ceux qui perçoivent le *haraci*» (tk. *haracci-başı*) et aussi «comptabilité des percepteurs du *haraci*» (tk. *haracı muhasebesi*) etc.; voir Lazar Şaineanu, *Influenta Orientală a supra limbii și culturii române* («L'influence orientale sur la langue et la culture roumaine»), București/Bucarest, 1900, II, 1, *Vorbe populare*, pp. 206 - 207; Dr. H. Tiktin, *Rumänisch-Deutsches Wörterbuch von...* Bukarest-1899, p.s. 720/I-II: *hara'ciu*, pl. - ciuri, *Kopsteueur f.*, *Tribut m.* etc.; *Dictionarul limbii române literare contemporane*, Vol. II D-L, Edit. Acad. R. P. Române, 1956, p. 441/1: *haraci*, *haraciuri*, s.n. (Invechit) *Tribut anual pe care care le plateau sultanului tarle creștine supuse turcilor*; *Dictionarul limbii române moderne*, Editura Acad. R.P. Române, București, 1958, p. 355.

54 Par ex. albanais-Bulgare-Serbe-*harac* (*arac*), hongrois *haracs*, megl. român: *harate* (*haratse*, *haraçe*), ngr. *haratsi* dans le même sens: «tribut payé par les sujets non mahométans» (Cf. L. Şaineanu, *Ouvr.* cité ibid et Abdulah Şkaljic, *Turcizmi u srpsko-hrvatskom-Hrvatsko - srpskom jeziku*. Treće Izdanje, Sarajevo..., 1973, p. 312. *haraç - âça* (*âraç*)...

55 On trouve dans les textes roumains des XVIII^e et XIX^e siècles des termes synonymes de *haraci* (tk. *haraç*), qui sont des variantes le plus souvent grécisées du mot *djizya* (*gizya*, tk. *cizye*), par exemple *ciuzighen*, *tintighem*, *tetyé* et *zisié* etc.; certaines formes comme *giupe*, etc. si corrompues qu'on ne saurait d'emblée les identifier. Sur le mot *gizya* (*djisya* et ses variantes en roumain, voir L. Şaineanu, *ouvr.* cité, II, 2, *Vorbe istorice*, București-1900, p. 58; Dr. H. Tiktin, *ouvr.* cité, II, p.s. 686: *gizia'* etc. Il existe d'autre part en roumain d'autres expressions ayant le sens de *haraci*, comme *darea* (tk. *virgii*) ou «*bir imparatesc*» «impôt impérial» ou, en Moldavie, *lipsa haraciului*, *adaosul haraciului* et *seama cea mica*; cf. *Dictionarul Enciclopedic român* («Dictionnaire encyclopédique roumain»), II. Bucarest, 1964, p. s. 654, sous «*haraci*». Le mot islamique s'est conservé aussi chez les Roumains de Macédoine sous deux formes distinctes, *haratuma* (pl. *haratume* et *haratunii*) et *haraçe*; cf. T. Papahagi, *Dictionarul dialectului aromân general*

Le problème des impôts (*vergü*) en général, et surtout celui de la *djizya* et du *kharâdj* payé par les sujets non musulmans, est complexe et offre des aspects multiples, sociaux, économiques, politiques, administratifs et juridiques. On peut affirmer que les recherches concernant cette question, malgré leur valeur, ne sont qu'à leur début.⁵⁶ On traitera dans la présente étude, et sous un angle politique, d'un cas particulier: la date du premier tribut payé à l'Empire ottoman par la Valachie (*Eflâk*) et par la Moldavie (*Boğdan*), ainsi que l'évolution du montant de ce tribut jusqu'à l'époque de Selim Ier (1512-1521).

si etimologic («Dictionnaire aroumain général et étymologique»), Bucarest, 1963, p. 543.

A côté des appellations *harâdj* (*harag*) ou *djizya* (*gizya*), soit «tribut» ou «impôt» on trouve parfois dans les anciens textes ottomans des termes tels que *hazine*, «trésorerie», *mal*, «richesses», *hediye* ou *peşkes* «cadeau, présent», et aussi *vergü* (*vergi*), mots qui sont entrés également dans la langue roumaine; cf. L. Şaineanu, ouvr. cité, sub voce et H. Tiktin, ouvr. cité, sub voce.

56 Cf. Boris Christoff Nedkoff, *Die Gizya (Kopfsteuer) im Osmanischen Reich mit des Berücksichtigung von Bulgarien*, Leipzig, 1942; voir aussi la traduction turque: *Osmanlı İmparatorluğunda cizye (baş vergisi)*. (Bulgaristan hususi bir surette nazar-ı itibare alınmıştır). Çev. Şinasi Altundağ, dans «Belleten», Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara, 1444, VIII. Cilt, Sayı: 32, pp. 599 - 652; Hamid Hadzubeğiç, *Zizzıye ili haraç* («Gizya ou harâdj»), dans «Prilozi za orientalnu filologiku istoriju jugoslovenskih naroda pod Turskom vladavinom», t. III-IV, Sarajevo, 1953, pp. 55 - 135; idem, *Osmanlı İmparatorluğunda cizye* («Gizya dans l'Empire ottoman»), dans «Trudy dvadcat pjatogo mezdu narodnago kongressa vostokovedov», t. II, Moscou, 1963, pp. 429-430; idem, *Glavarlna u Osmanskoj drzavi* (La capitation dans l'Empire ottoman), Sarajevo «Orientalni Institut» 1966, V + 188 p., 8° (Litografié); N. Beldiceanu, Les actes des premiers sultans conservés dans les manuscrits turcs de la Bibliothèque Nationale à Paris, t. 1: Actes de Mehmed II et de Bayezid II du ms. fonds turc anc. 39, Paris - La Haye, 1960, pp. 148-50, 163; N. Beldiceanu, La conquête des cités marchandes de Kilia et de Cetatea-Alba [Kili et Akqirman] par Bayezid II, dans «SOF», t. XXIII, München, 1964, p. 39 - 90, sur le problème du tribut, p. 39 - 40, 47, 55 (notes 97, 98), 73-74 (note 228).

État de la question du *kharâdj* dans l'historiographie roumaine:

La question du *harâdj* se trouve mentionnée dans les chroniques roumaines de XVe - XVIIIe siècles⁵⁷ et elle a été abordée par le prince de Moldavie Dimitrie Cantemir (*Kantemiroğlu*) (1673 - 1723).⁵⁸ A partir du XIXe siècle, le problème du *kharâdj* a commencé à être étudié de plus près par les historiens roumains.⁵⁹ Cependant dans les synthèses historiques ayant trait à l'histoire des Roumains,⁶⁰ dans les études concernant le début de la suzeraineté turque sur les principautés roumai-

57 P.P. Panaitescux et Ion I. Boğdan, *Cronicile slavo-române* («Chroniques slavo-roumaines»), Bucarest, 1959, p. 56, 61, 161: *darea turceasca*, «l'impôt turc»; p. 111, 112, 120: *Birul cel mare și haraciul cel mare*, «le grand tribut et le grand *harâdj*»; G. Ureche, *Letopisetul Tarii Moldovei pîna la Aron Voda* (1359 - 1595) («Annales du Pays de Moldavie jusqu'au prince Aron»), éd. Const. Giurescu, Bucarestm 1916, p. 114-115.

58 Dimitrie Cantemir, *Istoria Imperiului Ottoman. Creșterea și scaderea lui...* (Histoire de l'Empire ottoman. Grandeur et sa décadence...), Bucarest, 1876, t. II, p. 613, voir aussi la version turque Dimitri Kantemir, *Osmanlı İmparatorluğunun Yükseliş ve Çöküş Tarihi* 3. Cilt Çeviren [trad.] Dr. Özdemir Çobanoğlu, «Kültür Bakanlığı Yayınları», Ankara 1980, p. s. 358: *Haraç...*; Mihai Maxim, *Haraciul moldovenesc în opera lui D. Cantemir* (Le tribut moldave dans l'ouvrage de D. Cantemir) «Analele Universitatii București». Filozofie. Istorie. Drept an XII, 1974, pp.s. 69 - 78.

59 Dionisie Fotino, *Istoria generala a Daciei* («Histoire générale de la Dacie»), Bucarest, 1859, p.

60 A. D. Xenopol / (1847 - 1920 cf. «EIR», pp. 348-349 *Istoria Românilor din Dacia Traiana* («Histoire des Roumains de Dacie Traian»), 3e édition, éd. I. Vladescu, t. III, Bucarest, 1925, p. 144; N. Jorga *Geschichte des Rumänischen Volkes...* von... I (Gotha, 1905), p. s. 324: *Im Jahre 1455 verlangte der heidinische Kaiser des Morgenlandes von Peter, dass er ihm als «Kharadj» ohne Säumen 2000 ungarische Gulden entrichte.*; N. Jorga, *Istoria Românilor...* («Histoire des Roumains»), t. IV, București, 1937, p. 113; idem, *Histoire des Roumains et de la Romanité Orientale* par ... Vol. IV *Le Chevalier*, Bucarest, 1937, pp. 32, 124-125 etc.; Constantin C. Giurescu, *Istoria Românilor*, IVE éd., București, 1943, p. 31 etc.

nes,⁶¹ même que dans quelques monographies consacrées à certains princes comme Mircea l'Ancien (1386-1418)⁶² Vlad le Diable (1436-1446)⁶³ et Ștefan le Grand «Qoca Istefan» (1457-1504)⁶⁴ etc., la question du kharâdj ne pouvait être traitée qu'en passant, et seul selon les informations des sources roumaines et européennes. Il en ressortit que la Valachie avait payé le premier tribut aux turcs vers la fin du règne du prince Mircea l'Ancien (1417-1418) et que Moldavie avait payé le tribut pour la première fois sous le règne du prince Petru Aron (1455-1456).

Le premier historien-turcologue qui ait examiné d'une façon plus détaillée les débuts du tribut turc par la Moldavie, puis par la Valachie, fut Franz Babinger (mort en 1967).⁶⁵ Engagé par contract par H. Iorga afin de former des turcologues roumains, F. Babinger a travaillé dix ans en Roumanie (1934-1944), à l'Université de Bucarest et ensuite à l'Institut de turcologie auprès de l'Université de Jassy (1940 - Avril 1944). A cette occasion il s'est occupé également de l'étude des problèmes ayant trait aux rélati-

61 Constantin Giurescu, *Capitulatiile Moldovei cu Poarta Otomana* («Les capitulations de la Moldavie avec la Porte Ottomane»), Bucarest-1908; N. A. Constantinescu, *Inceputurile și stabilirea suzeranitatii turcești în Moldova* (L'établissement de la suzeraineté turque en Moldavie), dans «Convorbiri literare», XLVIII/7-8, Bucarest, 1914, VIII + 114 p.; Mihai, Maxim: *Din istoria relațiilor româno-otomane - «Capitulatiile»*, dans «Anale de istorie», anul XXVIII 6, / Bucaresti/1982, pp. 3468. Malheureusement sans une opinion scientifique car il est très difficile à tracer une telle conclusion (p. 63) parce que les traités des pays roumains avec la Porte ottomane n'existe pas.

62 P. P. Panaitescu, *Mircea cel Batrân* («Mircea l'Ancien»), Bucarest «Casa Școalelor», Bucarest, 1944, 365 p.; sur haraci... pp.

63 I. Minea, *Vlad Dracul și vremea sa* («Vlad le Diable et son époque») Jassy, 1928, 219 p.; sur haraci, p.

64 I. Ursu, *Ștefan cel Mare și turcii* («Etienne le Grand et les Turcs»), Bucarest - 1914 et la version sugmenté Ștefan cel Mare, Bucarest, 1925, 465 p.; sur haraci pp. 65-210 et 261-265.

65 Franz Babinger, *Beiträge zur Frühgeschichte der Türkenherrschaft in Rumelien* (14-15. Jahrhundert), Brunn-München-Wien, 1944, VIII p. 1 - 95, reprenant des travaux antérieurs de ce même savant.

ons turco-roumaines.⁶⁶ En s'appuyant sur des sources plus ou moins connues, F. Babinger a établi que la Moldavie versa le premier tribut au Sultan Mehmed II «Fâtih» en l'automne de 1455, plus exactement au début du mois d'octobre «5»,⁶⁷ tandis que la Valachie, au dire du chroniqueur Oruç (Urudj),⁶⁸ le versa pour la première fois après la dramatique bataille d'Argeș ou de Rovine (10 octobre 1394),⁶⁹ sous le règne du prince Mircea l'Ancien. En réalité, il n'y a pas qu'Oruç ben Adil, mais aussi d'autres annalistes turcs, dont M. Neşri (mort en 1520), Idris Bitlisi (m. 1520), Ibn Kemâl (m. 1535) etc qui confirment le récit d'Oruç, qui était encore en vie au début du XVI-me siècle.⁷⁰ Il faut rappeler ici l'article de Franz Babinger, *Beginn der Türkensteuer in den Donaufürstentümern* (1394).⁷¹

Dans un Addendum au texte de sa monographie consacrée à ce prince (Mircea), P. P. Panaitescu s'est dit d'accord avec le savant allemand F. Babinger sur la date du premier tribut payé par la Valachie au Sultan Bayezid Ier (1394), en relevant que toutefois ce n'était pas le Mircea qui avait payé mais l'usurpateur Vlad Ier (1394 nov. - 1397 jan) que les chroniques turques ne mentionnent pas⁷². Son ouvrage étant déjà imprimé lorsqu'il y ajouta ce addendum,

66 Cf. son nécrologe et la liste de ses ouvrages concernant les relations des Pays Roumains avec l'Empire ottoman dans «Studia et acta orientalia» (abr. = «SAO»), Bucarest - 1968, pp. 233-235 (M. Guboglu)..

67 Franz Babinger, *Cel dintâi bir al Moldovci catre sultan* («Le premier tribut de la Moldavie payé au sultan»), Bucarest, 1936, 11 p. + 2 pl. (Extrait du volume omagial fratilor Alexandru și Lapedatu).

68 Oruç b. 'Adil...: *Tevarih-i al-i 'Osman*, Hanover - 1925/1926, pp. 27 (Ms. Oxford) et 98 (Ms. Cambridje).

69 Mais, la bataille de Rovine eu lieu, non le 10 octobre 1394 mais le 17 mai 1395..., cf. G. Ostrogorsky, *Histoire de l'État Byzantin* (Paris-1969), p. 573, note (1).

70 Irène Beldiceanu-Steinherr, *Un legs pieux du chroniqueur Urudj / 1509 /*. «Bulletin of the School of Oriental and African Studies», London - 1970, pp. 359 - 363.

71 Dans «Südost - Forschungen» (abr. = SOF), München - 1943, pp. 1 - 35.

72 Petre P. Panaitescu, *Mircea cel Batrân* (1944), p. 355: Addenda

l'historien roumain n'a pu étayer d'arguments probants son ralliement à la date proposée par Babinger. Or, on sait que pendant cette période un «arrondissement» (tk. **Kaza**) de la Valachie vis-à-vis de Nicopole, «Nicopole mic» (**Hâlâbnic** ou tk. **Kule**) était sous la domination turque.⁷³ Mais; on ne sait pas si les Roumains de Turnu ou «Kule» ont payé **harâdj** ou **djiziya**.

L'historien-turcologue Aurel Decei (1905-1976)⁷⁴ a découvert dans un recueil épistolaire (**Mîns'at**) de la Bibliothèque Süleymanie d'Istanbul (fonds **Esat Efendi** n° 3369) et a publié en 1945 le texte d'une traité de paix (**sulhname**) entre Mehmed II et la Moldavie (**Qara Boğdan**).⁷⁵ Le traité qui, selon A. Decei, date de 1479, montre que le prince Stefan cel Mare (=le Grand) avait doublé, cette même année, le montant du tribut payé à la Sublime Porte en l'augmentant de 3000 à 6000 florins. Mais la date préposée par A. Decei est très discutable comme nous le montrerons plus loin.⁷⁶ La même année paraissait le premier article de M. N. Beldiceanu concernant Les traités de la Moldavie avec la Porte ottomane selon les informations de la chronique de Pecevi,⁷⁷ bâti sur une documentation des plus considé-

73 Chirca Haralabie - Balan Constantin: O inscriptie din 1397-1398 privitoare la stapinirea turceasca de la Turnu (Avec résumé fr.: Une inscription de 1397-1398 relative à l'occupation turque de Turnu/Kule) dans «Studii și Materiale de Istorie medie» (abr. SMIM), Vol. III 1959 (Bucarest), pp. 359 - 364 + 1. fig.

74 Sur Decei, Aurel cf. «EIR» (1978), pp. 121 - 122.

75 A. Decei, **Tratatul de pace - sulhnâme - încheiat între sultanul Mehmed II și Ștefan cel Mare la 1479**, dans «Revista istorica româna» (RIR), t. XV, fasc. IV, Bucarest, 1945, pp. 465-494, reimprimé dans «Aurel Decei, **Relații româno-orientale**, Bucarest, 1978, pp. 118 - 139; N. Grigoraș, **A existat un trade pace între Mehmed II și Ștefan cel Mare? (A-t-il existé un traité de paix entre Mehmed II et Ștefan cel Mare?)**, Jassi, 1948, 25 p.; M. Guboğlu, **Paieografia și diplomațica turco-osmana...**, Bucarest, 1958, p. 132, no 4. etc.

76 Selon moi pendant l'année 1480 ou jan.-mart 1481.

77 N. Beldiceanu, **Problema tratatelor Moldovei cu Poarta in lumina cronicii lui Pecevi**, dans «Balcania», V/1, Bucarest, 1942, pp. 393-407.

rables et tenant compte aussi du problème du kharâdj moldave.

Il y a lieu de faire mention également de l'article de I. Lupaşcu, plutôt économiste-sociologue «financier» qu'historien, intitulé: «Les premières charges fiscales: le tribut et l'impôt»⁷⁸ où démontre, que le tribut existait déjà chez les communautés primitives, organisées en clans et tribus. «Ainsi, - écrit l'auteur-, on peut concevoir le premier impôt fiscal, portant le nom de «tribut», comme étant l'impôt de la tribu».⁷⁹ Ensuite, il insiste sur le tribut dans la société antique, et surtout, relativement aux Romains, il affirme: «Il en ressort qu'aucun peuple au monde n'ait en plus à faire avec le versement du tribut, que le peuple romain».⁸⁰ L'auteur, n'oublie pas de rappeler aussi le tribut des principautés, payé aux turcs d'une manière assez superficielle, mais riche en grommèlement. En réalité, le tribut chez les turcs n'était nullement pire que les autres formes de tribut qui ont existé à travers l'histoire. Il conclut, quant à la forme du paiement: a) Il y avait le tribut en nature (*naturalia*) et b) le tribut en argent (*pecunia*), précisant que ce dernier (b) commence avec l'apparition de la monnaie et dure jusqu'à la fin du XIX-me siècle. On pourrait encadrer ici également le tribut des principautés roumaines, la Valachie, la Moldavie et la Transilvanie, qui était payé parfois aussi en nature: des produits au lieu du kharâdj. Donc, sous la domination ottomane, il existait un système double ou un moyen mixte de payer le tribut à la Porte.

L'historien-slaviste P. P. Panaitescu (1900-1967)⁸¹ a consacré un article important au problème du premier tribut payé par la Moldavie, article qu'il intitula: **En marge**

78 Cf. I. Lupaşcu, Cele dintâi sarcini fiscale: Tributul și birul, dans la revue «Convorbiri literare» Nr. 3, 1943, «Bucovina» I. E. Torou-tiu, Bucureşti, 14 p. (Avec extrait).

79 Cf. I. Lupaşcu, art. cité, p. 5.

80 Cf. I. Lupaşcu art. cité, p. 7.

81 Sur Panaitescu, P.P. cf. «EIR» (1978), pp. 250 - 251 (Şt. Şt.)

de l'emploi des sources historique concernant l'asservissement de la Moldavie au paiement du tribut.⁸² En faisant une lecture correcte, en datant avec exactitude les documents (c'est-à-dire la lettre du sultan Mehmed II el-Fâtih en vieux slave du 5 octobre 1455 et les conclusions adoptées par l'assemblée (divan) de Vaslui réunie pour le paiement du kharâdj, assemblée qui s'est tenue au début de l'année 1456), en analysant les événements historiques qui ont suivi la prise de Constantinople (Istanbul), le prof. P. P. Panaitescu a établi que le premier tribut de la Moldavie payé au Sultan le fut au printemps de l'année 1456, entre le 18 février (lorsqu'eut lieu l'assemblée de Vaslui) et le 9 juin (date du privilège donné par le sultan Mehmed II el-Fâtih aux marchands moldaves d'Akqirman ou Cetatea-Alba).⁸³

82 [P.P. Panaitescu]=Al. Grecu; **Pe marginea folosirii izvoarelor cu privire la supunerea Moldovei la tributul turcesc** («Sur l'utilisation des sources contenant la soumission de la Moldavie au tribut turc»), dans «Studii. Revista de istorie», t. III, nr. 5, Bucarest-1952, pp. 187-198.

83 Ce document a été trouvé par Ion Bogdan a été publié et résumé plusieurs fois Fr. Kraelitz, **Osmanischen Urkunden un türkischer Sprache...** Vienne, 1921-1922, pp. 44-46 + facs. I; traduction roumaine: N. Iorga, dans «Revista istorica», t. X, Bucarest, 1934, p. 105; regeste: D.P. Bogdan, **Creșterea colectiilor Bibliotecii Academiei Române** («Enrichissement des collections de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine»), Bucarest, 1942, p. 16; M. Guboğlu, ouvr. cité, pp. 131-132, no. 3. Bien que cet acte fût un simple privilège commercial (=capitulation) un chercheur a décrété que cette lettre (biti) ou ce ferman-berat était un vrai traité de paix (? !), ce qui est un profonde erreur (Cf. Cf. Mehmet A. Mustafa, **Din raporturile Moldovei cu Imperiul Ottoman în a doua jumătate a veacului al XV-lea** («Des rapports de la Moldavie avec l'Empire ottoman au cours de la seconde moitié du XV^e siècle»), dans «Studii. Revista de istorie, t. V, Bucarest, 1960, p. 165 et suiv.; cf. aussi N. Beldiceanu, **La conquête des cités marchandes de Kilia et de Cetatea-Alba par Bayezid**, dans «SOF», XXIII, Munich, 1964, p. 40, note 14 et dans **Documente Româniae Historica A. Moldova, Vol II**, București Edit. Acad. R.S. România, 1976, p. 86.

En 1957, l'historien-dilettante Mihail Berza (1907-1978)⁸⁴ a publié sur le kharâdj de la Moldavie et de la Valachie une ample étude-article⁸⁵ omettant le tribut de la Transilvanie (1541-1699). L'intérêt de cette étude pour l'histoire des relations turco-roumaines a été relevé par Mme M. M. Alexandrescu-Dersca dans un compte-rendu.⁸⁶ En se fondant surtout sur des sources européennes, l'auteur M. B. remarque combien fragiles sont de tels documents parce qu'ils sont confus et souvent contradictoires. Il relève aussi que «ces aspects du problème, ayant une importance considérable, ne peuvent être étudiés, assurément, que par rapport à l'ensemble de nos relations avec les Turcs, ce qui suppose l'emploi d'autres sources d'information».⁸⁷ Évidemment que notre collègue, M. M. Alexandrescu-Dersca, a fait un compte-rendu de l'étude de M. Berza dans une manière plutôt familière. Mais considérée d'un point de vue objectif et critique une étude pareille dépasse évidemment les possibilités de l'auteur (M.B.), car ne connaissant aucune langue, indispensable pour les recherches historiques sur le sud-est européen (slave byzantine, turque etc.), il était privé dès le commencement de la possibilité d'accéder aux sources. Ainsi il lui sont restés inconnus les procès économiques élémentaires, liés au paiement du tribut, au cours de son évolution; il a confondu assez fréquemment les demandes avec le paiement en soi, c'est-à-dire la demande avec l'offre-il n'a pas compris le procès de l'inflation monétaire au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, surtout après 1584,⁸⁸ attribuant la majoration du

84 Sur Berza Mihail cf. «IER» (1978), p. 56. 57 (Fl. C.) Selon nous un peu exagéré ou...

85 M. Berza, *Haraciul Moldovei și Tarii Românești în sec. XV - XIX* siéc. dans «Studii și materiale de istorie medie», t. II, Bucarest, 1957, pp. 78-48.

86 Maria M. Alexandrescu-Dersca, dans «SAO» t. II, Bucarest, 1960, pp. 286 - 288 (Compte-rendu).

87 M. Berza, art. cité, p. 7.

88 Cf. N. Beldiceanu, *La crise monétaire ottomane au XVI^e siècle et son influence sur les Principautés Roumaines*, dans «SOF» XVI

tribut moldo-valache au «joug ottoman» (sic). M. Berza n'a pas eu connaissance de certaines considérations de Lazar Şaineanu⁸⁹ et surtout de l'économiste Gheorghe Zane (1897-1978)⁹⁰ concernant le kharâdj. Les sources turques, mais aussi les sources roumaines en commençant par la chronique de Constantin Dioikêtès (XVII-XVIIIe s.) publiée par N. Iorga,⁹¹ ne sont pas connues par M. Berza ce que a remarqué d'ailleurs le byzantinolog Petre St. Nasturel.⁹² C'est pourquoi l'on ne doit pas s'étonner que le quantum du kharâdj mentionné par M. Berza pendant quelques siècles, ne corresponda pas à la réalité dans une position de 85% pour cent. Les chiffres du tribut qu'il mentionne proviennent de sources étrangères qui n'ont pas été contrôlés: *ut fama traditur*. Dans ce sens il a écrit également un article spéciale, *Les variations de l'exploitation de la Valachie par la Porte au XVI-XVII-me ss.*,⁹³ qui est déplorable, depourvu de toute valeur scientifique. Les opérations de conversion

(1957), pp. 70 - 86 et la même chose apud Mihai Maxim, *Considerations sur la circulation monétaire dans les pays roumains et l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XVIe siècle*, dans «RESSE», 3 (1975), pp. 417-416.

89 Cf. L. Şaineanu, *ouvr. cité*, *Introducere*, t. I, cap. VII, pp. XXXVII, *Darile* (les impôts): § 71: *Haraciul*.

90 Sur Zane, Gh. cf. «EIR» (1978), pp. 351 - 352; parmi ses ouvrages il faut rappeler: *Economia de schimb în principatele române* (L'économie d'échange dans les principautés Roumaines), Bucureşti - 1930, 460 p. (Premiul Academiei); *idem*, *Problema monetara în România și reforma din 1867* (Le problème monétaire en Roumanie et la réforme de 1867), dans «*Crearea sistemului monetar national la 1867*», Bucureşti - 1968, pp. 9-45.

91 Sur Iorga Nicolae cf. «EIR» (1978), pp. 183-184 (Şt. Stefanescu); *Chronique de l'expédition des Turcs en Morée de 1715*. Attribuée à Constantin Dioikêtès et publiée par Nicolas Iorga (aussi en roumaine), Bucarest, 1913, XV + 228 p., 8° (Comisia istorica a României).

92 Petre Ş. Nasturel, *L'intérêt du journal de l'expédition ottomane de 1715 contre la Morée de Constantin «Dioikêtès»*, dans «*Praktika...*» t. III, Atinaï - 1976, pp. 325 - 336; sur Tribut cf. pp. 325-326, note 4.

93 Mihail Berza, *Variatiunile exploatarii Tarii Româneşti de catre Poarta ottomana*, dans «*Studii. Revista de istorie*» XI, 2 (1958), pp. 59-72.

valutaire des aspres (**akçe**) en or et inversement sont étrangères à M. Berza. Il ne connaissait ni les ouvrages étrangers, ni les ouvrages roumains sur le tribut. C'est pour cette raison que d'un bout à l'autre, le kharâdj (rom. **Haraci**) de M. Berza ne donne aucune satisfaction. **Dix et salvavi animam meam** (M. G.)...

Dans le nouveau traité d'histoire de la Roumanie publié en 1962, sous la rédaction d'un comité,⁹⁴ on a repris l'étude de ce problème et admis comme première année du paiement du tribut l'année 1415 (!) pour la Valachie et l'année 1456 pour la Moldavie. La date susmentionnée (1415) pour le premier kharâdj de la Valachie - sans tenir compte du fait qu'il fut payé également entre les années 1394/95 - 1399/1400, - a été fixée par Barbu Cîmpina et M. Berza, qui en utilisant les annales de Mehmed Küçük Nişancı paşa, traduites par nous (M. G.), ne sont pas rendu compte que cette chronique, comme, par ailleurs, beaucoup d'autres, avait anticipé les événements historiques de deux-trois ans. En même temps, on sait que le sultan Bayezid I avait gouverné une petite partie de la Valachie, fait confirmé par l'inscription qu'il fit faire à Turnu (**Halabnic - Kule**) en 1397, donc après la bataille de Nicopole. À la différence du susdit traité d'histoire de la Roumanie qui est hétérogène et souvent très confus, dans le dernier ouvrage de synthèse **Histoire des Roumains**, dû au prof. Constantin C. Giurescu, membre de l'Académie, et à son fils, Dinu C. Giurescu,⁹⁵ tant le problème du tribut à la Porte, que les autres problèmes sont traités beaucoup mieux et d'une manière plus systématique.

94 *Istoria României...* (Histoire de la Roumanie), Ed. de l'Académie de la R.P. Roumanie, t. II, Bucarest, 1962, p. 383: «Il faut souligner là que le harâdj payé par le prince Mircea en 1415 au sultan Mehmed ne signifie pas la soumission aux Turcs».

95 Cf. Constantin C. Giurescu et Dinu C. Giurescu, *Istoria Românilor* 2..., «Edit. științifică și enciclopedică», București, 1976, 448 p., 8^o Sur **haraci** cf. pp. 10, 11, 12, 18, 81, 82, 112, 121, 141, 161, 264, 279, 286 326.

En 1962 toujours, paraissait la deuxième édition de l'ouvrage du professeur Ismail Hakkı Uzunçarşılı (1888-1977), qui accorde attention aux relations turco-roumaines. Le savant et historien turc bien connu, discutant de l'expédition du sultan Bayezid 1er au nord du Danube contre le prince Mircea l'Ancien, traite brièvement la problème du tribut de la Valachie. C'est ainsi que, s'appuyant sur les chroniques d'Oruç et de M. Neşri et sur des travaux européens, il expose que le prince Mircea, vaincu lors de la bataille de l'Argeş (Arkuş Ovası), «s'est rendu et a été mené à Brousse; il a restitué les esclaves et les richesses prises, et après, resté quelques temps à Brousse, il a pris l'engagement de payer chaque année trois mille ducats d'or à la trésorerie ottomane et trente chevaux au padichah, de même que vingt faucons de chasse et il s'est engagé à aider le padichah dans ses campagnes militaires. Le prince Mircea a été renvoyé dans son pays après avoir pris ces engagements. En revanche, l'État ottoman a assumé à son tour l'obligation de ne pas permettre l'établissement des musulmans sur la rive gauche du Danube et ne pas y construire de mosquées». ⁹⁶ Sans doute, ce sont là des allégations intéressantes; toutefois les chroniques turques du XVe siècle, celles qui sont les plus rapprochées des événements en cause, aussi bien que des chroniques plus récentes, comme nous le verrons ci-après ne font mention que du «retour des prisonniers (esclaves) et des richesses prises dans l'Empire ottoman» ainsi que le paiement d'un tribut *kharâdj*. Les autres données reprises par I. H. Uzunçarşılı sont des insertions ou des inventions tardives (à Focşani en 1773) insérées dans un traité conclu entre Bayezid 1er et Mircea l'Ancien qu'on a démontré être apocryphe, ⁹⁷ ce dont des histori-

96 Ismail H. Uzunçarşılı, *Osmanlı tarihi...* («Histoire ottomane...»), I. Cild (vol.), 3, baskı (éd.), Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara, 1972, pp. 268 - 269 (Rumeli harekâtı - Tuna boyu olayları).

97 D. A. Sturdza, *Golescu-Vartic: Acte și documente relative la Istoria Renașterii României*, Bucarest, 1900, pp. 1-2, no. 1 (Le traité de Mircea L'Ancien, prince de la Valachie, avec Bayezid I en 1391); N. Iorga, *Genealogia Cantacuzinilor* («Généalogie des Cantacuzènes»),

ens comme Gibbons et d'autres encore n'on point tenu compte.⁹⁸ Par ailleurs, en suivant les informations transmises par Oruç et M. Negri, I. H. Uzunçarşılı considère que la campagne de Bayezid 1er contre la Valachie, et par suite le paiement du tribut a eu lieu en l'an 793 H. (=1391 J. C.). Or, nous savons d'après d'autres sources européennes, dont les dates sont plus exactes, que cet événement a lieu dans l'année 1394 ou 1395 (la bataille d'Argeş-Rovine étant du 10 octobre). Quant au premier tribut payé par la Moldavie à la Sublime Porte, I. H. Uzunçarşılı considère qu'au mois de septembre (sic) 1455 le prince Petru Aron reconnu la suzeraineté de la Porte et a payé comme tribut la somme de deux mille monnaies d'or (altun).⁹⁹

A l'occasion des fouilles ou recherches dans les codes-registres des «Affaires importantes» (Mühimme defterleri) à Başbakanlık Arşivi - Istanbul (1967-1968), j'ai publié dans le cadre d'un compte-rendu-article, un ferman (hüküm), en traduction roumaine avec fac. similé, très éloqu-

Bucarest, 1902, p. 63 n. 3, p. 68, n. 495; N. Iorga, *Geschichte des rumänische Volkes...*, t. II, pp. 76-77; Const. Giurescu, *Capitulatiile eu Poarta ottomana* (1908), p. 65; Demostene Russo, *Studii Greco-Române* («Etudes gréco-roumaines»), t. II, Bucarest, 1939, p. 575, n. 1; P. P. Panaitescu, *Mircea cel Batrân*, p. 284 n. 36; M. Guboğlu, *Orientalistica româna* («L'orientalisme roumaine»), dans «Studii și articole de istorie», t. I, Bucarest, 1956, p. 323 n. 60.

⁹⁸ H. A. Gibbons, dans la traduction de R. Hulusi, *Osmanlı imparatorluğunun kuruluşu* («La fondation de l'Empire ottoman»), Istanbul, 1938, pp. 169 - 170, 8°; Prof. Tayyib Gökbilgin, *La structure des relations Turco-Roumaines et des raisons de certains hüküms, ferman, berat et des ordres des sultans adressées aux principes de la Moldavie et de la Valachie aux XVIe et XVIIe siècles*, dans «Belleten», Cilt XLII, sayı: 168 Ankara-1978, pp. 771-773 voir aussi Mihail Guboğlu, Prof. Tayyib Gökbilgin hakkında anılarım ve onun eserinde Roman ülkeleri, «Mes souvenirs sur le prof. Tayyib Gökbilgin et les Roumains dans ses ouvrages), dans «Tarih Enstitüsü Dergisi» sayı: XII Sene: 1981-1982, Istanbul-1982, p. 790.

⁹⁹ Cf. Ismail H. Uzunçarşılı, *ouvr. cité*, t. I, Ankara, 1949, p. 78 et surtout 3e édition (Ankara - 1972), p. 217, note 1; voir aussi t. II, 2e éd. (Ankara - 1964), p. 78.

ent quant au kharâdj-tribut de la Moldavie, datant immédiatement après le soulèvement du prince Ion Voda le Brave. Dans cet ordre impérial, le sultan Selim II, exige du nouveau prince de la Moldavie, Petru Schiopul (le Boiteux) (1574-1577), qu'il lui envoie chaque année 50 000 florins comme tribut (kharâdj), vu que l'ancien voïevode de la Moldavie, le «rebelle» Ioan (Yuvan - Jean), avait ajouté encore 10 000 florins au tribut antérieur, en le faisant monter à 50 000 florins (Cf. Deux voyages en Turquie pour la fouille des archives de l'Empire ottoman d'Istanbul).¹⁰⁰ En même temps nous avons publié en traduction - version turque la lettre slave du Sultan Mehmed II «el - Fâtih» concernant la demande du premier tribut de la Moldavie (5. oct. 1455) et l'accord du prince Selim à Akqirman (Cetatea-Alba) avec le prince de la Moldavie Boğdan III (Janv. 1512).¹⁰¹

L'historien Șerban Papacostea dans son article «La Moldavie Etat tributaire de l'Empire ottoman au XVe siècle...» traite seulement le cadre international des rapports établis en 1455-1456. En conclusion il dit : «La Moldavie a accepté la condition d'Etat tributaire de la Porte ottomane dans les années 1455-1456 avec le consentement de la Pologne. Le lien ainsi créé entre la Moldavie et la Porte ottomane a été l'expression d'un compromis polono-turc réalisé par l'intermédiaire de la Moldavie...» (Dans «RRH» XIII, 3 Bucarest-1974, pp, 445-461).

A partir de 1972, un jeune «historien-turcologue», Mihai Maxim (né en 1943 à Vornicești/Moldavie)¹⁰² avait écrit quelques articles soit concernant le kharâdj-tribut, soit sur le régime économique de la domination ottomane en

100 Cf. Mihail Guboğlu, Doua calatorii în Turcia pentru cercetarea arhivelor Imperiului ottoman. «Revista Arhivelor» (abr. = RA), XII, 1 (București, 1969), pp. 221 - 236 + 1 facs. sur haraci (p. 224-225).

101 Cf. Mihail Guboğlu, Fâtih Sultan II. Mehmed ve Yavuz Sultan I. Selim'in Boğdan voyvodalarına yazdikları slavca mektuplar, dans «Belgelerle Türk Tarihi Dergisi» (abr. = BTDD), no. 19 (Istanbul-1969), pp. s. 31-36 + 3 pl. resim + 2 faks.

102 Sur Maxim Mihai cf. «EIR» (1978), p. 215 (M.D.)

Moldo-Valachie¹⁰³ surtout dans la seconde moitié du XVI-me siècle, en se répétant constamment. En même temps il avait confondu ou n'avait pas su faire la distinction entre les demandes de la Porte et les paiements effectifs. Pour cette raison certains courbes graphiques et surtout certaines statistiques qu'il présente sont très discutables, ou même erronées. Se trouvant sous l'influence de M. Berza, M. Maxim n'avait pas compris le but et sens du tribut, l'essence du régime économique ottomane. A propos du kharâdj des principautés à la Porte ottomane au cours du XVI - me s. (II) nous en reparlerons de la contribution de notre successeur à la chaire d'histoire universel. Dans ce sens, vaut une mention également l'article - note d'Octav Iliescu (né a Craiova - 1919)¹⁰⁴ Sur le kharâdj des principautés roumaines au XVI-siècle,¹⁰⁵ qui traite de problème surtout du point de vue numismatique-monétaire. Bien-sûr il s'agit d'une contribution mineure.

Parmi d'autres contributions l'historien-turcologue Cemil Tahsin (né en 1943 à Mecidiye)¹⁰⁶ a écrit aussi un article intitulé Nouvelles données concernant le haraçi des

103 Mihai Maxim: Recherches sur les circonstances de la majoration du kharâdj de la Moldavie entre les années 1538-1574, dans «AIESEE. - Bulletin» X, no. 2 (Bucarest-1972), pp. 233 - 261; idem, Circumstances de la majoration du Kharâdj payé par la Valachie à l'Empire ottoman durant la période 1540-1575, ibid., no. 2 (1974), pp. 367 - 381; idem, XVI. Asrın ikinci yarısında Eflâk Eoğdan'ın Osmanlı İmparatorluğuna karşı iktisâdi ve mali mükellefiyetleri hakkında bazı düşünceler, dans «VII. Türk Tarih Kongresi Bildirileri», T.T.K. Ankara, 1973, p.p. 553-566; idem, Regimul economie al domniei otomane in Moldova și Tara Româna șca in a doua jumătate a secolului al XVI-lea (Le régime économique de la domination ottomane en Moldavie et en Valachie pendant la seconde moitié du XVIe siècle), dans «Revista de Istorie» (abr. «RI») t. 32, Nr. 9 (Bucarest-1979), pp. 1731 - 1765.

104 Sur Iliescu, Octav cf. «EIR» (1978), pp. 176-177.

105 Octavian, Iliescu: Cu privire la haraciul tarilor ormâne in secolul al XVI-lea, dans «Revista de Istorie», t. 32, no. 3 (1979), pp. 556 - 558.

106 Sur Tahsin Cemil cf. «EIR» (1978), p. 150.

pays roumains pendant de XVIIe siècle¹⁰⁷. En fondant par quelques documents de Başbakanlık Arşivi d'Istanbul il a établi que le tribut de la Moldavie était 70 000 thaleris et de la Valachie 130 000.

On ne saurait ignorer également l'article du jeune turcologue-archiviste Valeriu (=Doru) Veliman, **Quelques considérations concernant le haraç payé par la Moldavie au milieu du XVIe siècle**¹⁰⁸ une considération sérieuse, bien documentée. Après avoir traduit et analysé à fond le contenu d'un firman (hüküm) du sultan Suleyman le Magnifique (el-Kanuni), du 15 mai 1552 (Cemazi I 959), l'auteur écrit qu'à un certain moment il y a été demandé le redoublement du kharâdj moldave de 15 000 à 30 000 florins (hongrois). Mais dans l'état actuel des recherches, on ne peut pas savoir si la somme exigée a été ou non versée à la trésorerie du Sultan. Sur ce point l'auteur de l'article s'avère très circonspect.

Nous n'entendons pas, dans le présent travail, reprendre l'étude du paiement du tribut, de son montant et de ses variations, à l'aide des sources européennes, car celles-ci sont peu claires, contradictoires, erronées et exagèrent les faits. L'étude du problème du kharâdj, de ce point de vue et sur cette base, serait vaine. Mais nous allons analyser jusque dans le milieu du XVe siècle environ (1471) les informations dispersées dans les chroniques turques, considérant que ces indications n'ont pas été toutes accessibles à ceux qui ont étudié ce problème. Sans doute, en nous appuyant sur ces seules sources il sera difficile d'acquérir une vision d'ensemble et claire touchant l'évolution et sur-

107 Gemil (Cemil) Tahsin: **Date noi privind haraciul tarilor române în secolul al XVII-lea** (Nouvelle données concernant le kharâdj des pays Roumains durant le siècle XVIIe), dans «Revista de istorie», t. 30, Nr. 3^o (1977), pp. 1433-1446.

108 Valeriu Veliman, **Citeva consideratii privind haraciul Moldovei la mijlocul secolului al XVI-lea** (Quelques considérations concernant le Kharatch payé par la Moldavie au milieu du XVIe siècle), dans «Anuarul Institutului de istorie și arheologie «A.D. Xenopol» XIX 1982, Iași, pp. 285 - 301.

tout le montant de ce tribut, notamment en ce qui concerne la Valachie. Les informations éparses des sources turques nous aident cependant à mieux comprendre qu'à certains moments historiques les pays roumains payent le *kharâdj* chaque année et que parfois ils doivent payer ce tribut calculé pour les années passées, afin d'acheter la paix ou d'acquérir leur liberté.

Les relations des chroniques turcs une fois présentées, nous étudierons le problème du *kharâdj* en nous fondant aussi sur un document important, conservé dans les archives du Musée du Palais de Topkapı à Istanbul,¹⁰⁹ acte qui donne des informations précises concernant le tribut de la Valachie et de la Moldavie pendant environ un demi-siècle (1471-1521). Notre disciple et collaborateur Mustafa Ali Mehmet en publiant ce document¹¹⁰ à la hâte a commis beaucoup des fautes de formes et de fond tant dans la traduction que dans la transcription et l'interprétation. Au plus il a considéré, qu'il s'agit d'un acte inédit, en réalité étant publié en 1949 et 1962 par Ismail Hakkı Uzunçarşılı¹¹¹ et

109 Istanbul, Topkapı Sarayı Arşivi, E. no. 6995.

110 Un document turc concernant le Kharatch de la Moldavie et de la Valachie aux XVe - XVIe siècles, dans «RESEE» V, 1-2 (1967), pp. 265-274.

111 Cf. Ord. Prof. Ismail Hakkı Uzunçarşılı, *Osmanlı Tarihi II. Cilt, 2. Baskı* (éd.)..., Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara, 1964, p. 434, note 1: «Eflâk ve Bogdan'm XVI. asır başlarındaki (918 H. = 1512) vergileri. Aynen; Bogdan vergisi. Kara Bogdan'm haracı merhum Sultan Mehmed [Fatih] Han zamanında 885'e gelince her yıl beşer bin flori verirler imiş bişin. Merhum Sultan Mehmed altı bin eylemiş, sonra merhum Hudavendigâr [II. Bayezid] serir-i saltanata cülus ettikte (Sitte ve semanine ve semane mie) Ramazanın (1481 Ekim) sekizinde beş bin flori mukarrer olup bini ref olmuş, bu zamana gelinceye değin beş bin verirler, sabıkta Sultan Mehmed zamanında efrenkiye verirlermiş, sonra bulunmaz deyu merhum Hudavendigâr zamanında Engürüsü'ye verir olmuşlar.

Eflâk vergisi: Eflâk Voyvodası merhum Sultan Mehmed zamanında 866'da (1461 M.)* beş yüz bin nakd akçe verirler imiş, sonra Basarabe [gene Basarabe] Voyvoda olıcak paşalar hissesiyle altı yüz bin akçe verilmek mukarrer olmuş, sekiz yüz yetmiş dokuzunda (1474 M.) Bâdehu 884 Zilkadesinde (1479 M.) meblâğ-ı mezbur için on dört bin

par moi (en résumé avec fac-simile).¹¹²

En ne retenant que pour mémoire le fait, attesté par les sources indigènes, qu'antérieurement au paiement du tribut la Valachie et la Moldavie avaient adressé des présents au Turc,¹¹³ nous examinerons séparément les cas des deux principautés à partir du moment où elles furent assujetties au versement du kharâdj.

LE TRIBUT DE LA VALACHIE D'APRÈS LES
CHRONIQUES TURQUES JUSQU'À
L'ÉPOQUE DE MÉHMED II

Sous le règne de Bayezid Ier.

Enveri affirme qu'après la bataille d'Argeş (Arkiş) le prince Mircea «a fait la paix et a envoyé des richesses (mal) avec des ambassadeurs». ¹¹⁴ Le chroniqueur Urudj (Oruç), mieux informé, décrit d'une manière plus ample,

engürüsi florini verilir olmuş, sonra merhum Hudavendigâr zamanında (Bayazid) Mihaî oğlu Ali Bey Karaman'da seferde Eflâk kaziyer'in arz eylemiş, merhum hudavendigâr yüz bin akçesinden vazgeçmiş, sonra yine İstanbul'da Eflâk Voyvodası ol yıl kendü gelüp iltimas etmiş, yüz bin akçesi dahi afvolunmuş, ceman iki yüz bin afvolunmuş amma ol yıl yine haraç altı yüz bin üzerine gelip elli bin akçe afvolunup beş yüz elli bini kalmış, ol zamandan Mihne Voyvodaya gelince (1507-1510)** beş yüz elli bin verilir imiş, mezkûr Mihne, Voyvoda oldukta altı yüz bin göndermiş, bâdehu Basarabe [Negol - recte Neagoe-Basarab] Voyvoda oldukta ki şimdi voyvodadır yüz bin ziyade edip bilfiil yedi yüz bin gelür (918 H. = 1512 M.) (Topkapı Sarayı Müzesi Ar. Nr. 6995) (ou 5 995).

* Recte : 876 (Sekiz yüz yetmiş altı) = 20. VI. 1471 - 7. VI. 1472.

** Mihnea cel Rau: 1508 avril - 1509 octobre.

112 Mihail Guboglu, Despre materialele arhivistice ottomane din Turcia și importanta lor pentru istoria tarilor române (A sujet des matériaux des Archives de Turquie en Turquie et leur importance pour l'histoire des pays roumains), dans «Revista Arhivelor» (abr. «RA»), IX, 2 (Bucarest 1966), pp. 187-188 + facs.

113 Le prince Petru Aron (1455 - 1457) lui-même reconnaît que les Turcs ont demandé de nombreuses fois des cadeaux «dam ou peșkeș» cf. Hurmuzaki Eudoxiu, Documente privitoare la istoria Românilor («Documents concernant l'histoire des Roumains»), t. II/2, Bucarest, 1891, p. 671.

114 Mükrimin Halil, Dustürnâme-i Enveri, İstanbul, 1928, p. 88.

avec un coloris oriental, la dramatique bataille (**Oğraş**)¹¹⁵ et écrit pour conclure: «Ensuite l'infidèle Mircea, restant sans forces ('aciz kalup) a fait la paix, a envoyé son kharâdj - tribut et a fait sa soumission...».¹¹⁶ Dans la version du manuscrit d'Oxford cet événement est daté de l'an 792 H.¹¹⁷

La relation de ce fait manque dans la chronique de 'Aşıkpaşazade. M. Neşri décrit les rapports du prince Mircea L'Ancien avec le sultan Bayezid et relate que, Bayezid étant parti en expédition contre la place-forte de Kastamonu,¹¹⁸ Mircea, le prince de Valachie, qui était tributaire (**kharâdjgüzar**) du padichah, avait traversé le Danube et dévasté la région de Karmovasi.¹¹⁹ Ensuit Neşri décrit d'une manière plus concise et sans aucune fantaisie la bataille d'Argeş (**Arkaş**) et il conclut que «Mircea a fait sa soumission et s'est engagé à payer le kharâdj. Cet événement a lieu dans l'an 793 H.».¹²⁰

Idris Bitlisi (mort en 1520) décrit de manière poétique, et plus longuement, les relations tendues existant entre Mircea et Bayezid Ier. «Le prince (**hakim**) de Valachie, à l'instigation de Bayezid Kötürüm,¹²¹ s'est détourné de la

115 D'après une autre variante on peut lire également «Ağraş» apud M. Neşri «Arkaş», c'est-à-dire Argeş.

116 Urudj (Oruç), *Tevârih-i âl-i 'Osman*, ed. F. Babinger, Hanovre, 1926, p. 27 (Ms. Oxford).

117 Urudj = Oruç, ouvr. cité, p. 98 (Ms. Cambridge).

118 Ville du Nord-Est de l'Asie Mineure, chef-lieu du vilayet du même nom qui correspond à l'antique Paphlagonie cf. J. H. Mordmann, *Kastamun* dans «EI» II, s. 855 et «IA» 59-60. Cüz İkinci baskı (1968), p. (B. Darkot).

119 Karmabat et non Cavarina, comme ont cru certains historiens, cf. A. Deci, *L'expédition de Mircea Ier contre les akıncı de Karmovasi*, dans «Revue des études roumaines», t. 1, Paris - 1953, p. 130-151; reimprimé dans «Aurel Decel, *Relatii româno-orientale*», Bucureşti - 1978, pp. 140-155: *Expeditia lui Mircea cel Batrin împotriva acingiiilor de la Karmovasi* (1393) (en traduction roumaine).

120 793 H. = 9 déc. 1390 - 28 novembre 1391.

121 Bayezid Kötürüm, prince de Kastamonu, meurt avant Mircea L'Ancien, en 787 H. (= 12 janv. 1385 - 2 janv. 1386). Süleyman fils de Bayezid Kötürüm a régné entre 1386 et 1396, cf. «IA» 1, II, art. *İsfendiyâr-Oghulları* (J. H. Mordmann) et «IA» sub voce...

voie de la soumission au sultan de l'Islam, auquel il payait le tribut (**Djizya**).» Après la mention de la bataille d'Argeş, Idris Bitlisi, en énonçant de façon plus circonstanciée les engagements pris par le prince Mircea vis-à-vis du sultan, écrit, entre autres: «Et de même il apportera chaque année à la trésorerie impériale le kharâdj augmenté et établi (**ez'af et muzaf**) le tribut fixé (**dzijya-i muqarrere**). De la même façon il s'est obligé à envoyer, toutes les fois qu'auront lieu des campagnes militaires, sa propre armée, afin qu'elle fasse le service à côté des combattants de la foi». ¹²²

Les historiographes ottomans qui ont écrit plus tard, en prenant comme sources les chroniques de Neğri et Idris Bitlisi, affirment au fond les mêmes choses, mais en plus quelques détails supplémentaires concernant le tribut. C'est ainsi que le chroniqueur bien connu Sa'd ed-Din «Khodja efendi» (mort en 1599) consacre un paragraphe à l'expédition et à la bataille de Bayezid en Valachie: Mircea, relate-t-il «a fait connaître qu'il augmentera le tribut (**djizya**) qu'il payait jusqu'alors». ¹²³

'Ali M., contemporain de Sa'da ed-Din, rapporte que «le prince de Valachie, Mircea, en faisant sa soumission, lui et sa suite, a accepté de son propre gré de devenir le tributaire du sultan (Bayezid)». ¹²⁴ On peut affirmer que Mehmet ibn Mehmed (mort en 1636) ne rapporte rien de plus, car il écrit: «en dernière instance Mircea est entré dans la voie de la soumission et lorsqu'il est rentré a accepté de devenir tributaire». ¹²⁵

122 Idris Bitlisi, *Hest (Haşt) bihist*, consulté sur le microfilm déposé à la Bibliothèque Centrale d'Etat, Bucarest, fol. 231 r°.

123 Sa'd ed-Din, *Tadj ül-tevârih*, Ier éd., t. I, Istanbul, 1279 H. (= 1862), p. 131 voir aussi Hoca Sadeddin, *Tacü't-Tevarih 1 Yayınlayan İsmet Parmaksızoğlu*, «Kültür Bakanlığı», Ankara - 1979, pp. 207 - 208.

124 'Ali, *Künh ül-ahbar*, éd. Ahmed Cevded, t. III, Istanbul, 1277 H. (= 1860), p. 79.

125 Mehmed ibn Mehmed, *Nuhbet ül-tevarih ve'l-ahbar*, Istanbul, 1276 H. (= 1859), p. 12.

Par contre Qodja Hüseyin (1574-1649), mieux informé en sa qualité de re'is-efendi (Re'is ül-küttab), montre qu'après la bataille d'Argeş le prince Mircea a fait sa soumission et que «le sultan Bayezid a accepté «la conclusion de la paix» à condition que les prisonniers soient renvoyés et que le tribut augmenté; et c'est de cette manière qu'il a pu conserver son trône en Valachie, l'an 793 H.¹²⁶ Son contemporain 'Abdül-'Aziz Qara Çelebizâde (mort en 1658)¹²⁷ décrit tous ces faits dans un langage poétique: «Le prince de Valachie [Mircea], s'engageant sous le drapeau de la révolte, a montré de l'insouciance dans l'envoi du tribut (djizya) qu'il s'était obligé à payer. Le sultan, partant vers contrées¹²⁸, a puni l'infidèle par l'augmentation du tribut, que celui-ci s'était chargé de payer auparavant... l'an 793».¹²⁹

Un historiographe ottoman postérieur, Münedjdimbaşı (mort en 1702), mais qui était bien renseigné, s'exprime dans une forme plus claire et plus concise que ses prédécesseurs en affirmant: «En 793 H./1391 J. C., le prince de Valachie s'étant révolté à l'instigation de Kötürüm Bayezid, prince de Kastamonu, le sultan est venu à Andrinople (Edirne) et a rassemblé là des troupes. Ensuite le pays de Valachie a été foulé par les sabots des chevaux musulmans: alors le prince de Valachie a demandé pardon et il s'est obligé à rendre tout ce qu'il avait pillé dans les contrées islamiques, de même qu'à donner, augmenté, le kharâdj qu'il payait auparavant».¹³⁰

Des relations des chroniqueurs turcs il résulte donc que le prince de Valachie, Mircea l'Ancien, a payé le tribut aux turcs. Bien que certaines chroniques affirment de ce

126 Qodja Hüseyin, *Bedâ'ül-vaka'î*, éd. A. S. Tveritina et I. A. Petrosian, t. I, Moscou, 1961, p. 91 b.

127 Qaraçelebizade 'Abdül-'Aziz, *Ravdet ül-ebrar*, Istanbul, 1248 H./1833/ p. 351.

128 C'est-à-dire en Valachie (en. tk. Eflâk, en roumaine: Muntenia ou Tara Româneasca).

129 Cf. supra, note 120.

130 Münedjdimbaşı, *Sahâ'îf ül-ahbar*, trad. Ahmed Nedim, t. III, Istanbul, 1285 H. (=1868-1869), p. 308.

prince qu'il était tributaire antérieurement à la bataille d'Argeş, on ne tiendra pas cette donnée pour véridique, car toutes ces sources son tardives. Il n'est pas impossible que le prince ait offert des cadeaux (peşkes). Les chroniques n'étant pas contemporaines des événements, presque toutes placent la bataille d'Argeş en l'an 793 H./1391 J. C., soit trois ou quatre ans avant sa date réelle qui est, nous l'avons dit plus haut, le 10 octobre 1394 (ou 1395). D'autres exemples permettent de conclure que ces chroniques antidatent certains événements historiques qui ont eu lieu jusqu'en 824 H./1421 J. C. Mais il est possible aussi que Bayezid Ier ait entrepris plus d'une expédition militaire contre la Valachie, comme il ressort de la relation du voyageur ottoman Evliya Çelebi.¹³¹ Cependant le fait que la Valachie soit devenue tributaire à la suite de la bataille d'Argeş (1394-1395) est encore confirmé aussi par l'intéressante mention d'un document qui est antérieur, en quelque sorte, à ces chroniques. Ce document relatif aux itinéraires des campagnes militaires du sultan Bayezid Ier et du sultan Murad II contre la Valachie, la Transilvanie et la Hongrie est conservé dans les archives du palais de Topkapı à Istan-

131 Evliya Çelebi Seyahatnâmesi, t. V (1898), p. 349; VII, Istanbul, 1928, p. 466: «Sous le règne de Bayezid [Ier Yıldırım - Le Foudre] les mécréants de Valachie se sont révoltés à onze reprises. En l'espace d'une seule année, ils se sont insurgés sept fois. Le Han Yıldırım a passé de la ville de Sinope en Valachie et a vaincu les mécréants lors de ces sept révoltes... Comme en l'espace d'une seule année il est revenu à sept reprises dans la Valachie insurgée, on lui donna le surnom de Yıldırım Bayezid...» Cf. aussi Mihail Guboglu, Evliya Çelebi: De la situation sociale-économique des Pays Roumains vers le milieu du XVIIe siècle, dans «Studia et Acta Orientalia» (abr. = SAO), t. IV, Bucarest. - 1962, pp. 166-167; idem, Evliya Çelebi: De la situation politique, administrative, militaire, culturelle et artistique dans les Pays Roumains (1651-1666), «SAO», V-VI (Bucurest-1967), pp. 3 - 48; Evliya Çelebi (1611-1684?), dans «Calatori straini despre tarile române» VI «Editura ştiinţifică şi enciclopedică», Bucarest - 1978, p. 474 (Traduction en roumaine par s. A. Muratça/Muratcea et mal traité par Mustafa Ali Mehmet).

bul.¹³² Après une brève description de la bataille d'Argeş, faite toujours dans le style des chroniqueurs, il relate ainsi les faits qui ont eu lieu avant la traversée du Danube par Bayezid Ier et son armée, lors de leur voyage de retour: «[...] Feu le Han Yıldırım de même, en traversant la rivière d'Argeş, s'est installé devant la place forte de Nicopolis (Nikboli). À cette époque le vilayet de Nicopolis aurait eu un certain bey Şişman, qui, de même que le voivode de Valachie, était tributaire du sultan [et] afin de traverser le fleuve du Danube de l'autre côte, il a demandé des navires à celui-ci...».¹³³ De ce que Bayezid Ier n'a pas demandé de bateaux au prince Mircea, il résulte que la bataille a été indécise. En réalité cette conclusion se dégage des chroniques turques (Oruç ou Urudj) et byzantines (Chalkokondil).

Parmi les auteurs byzantins, seul G. Sphrantzes confirme les relations des chroniqueurs turcs. Il affirme que Bayezid, après avoir tenu conseil au sujet de l'endroit choisi

132 Istanbul, TKSMAR. E. no. 6 374: «... Merhum Yıldırım Han dahi Argeş (Arceş) suyun[1] geçüb Nikboli qal'esinin qarşusunda qonub ol zamanda Nikboli vilayetinin Şişman nam bir beği varmış Eflâk voyvodası gibi hudâvendigârın harâdjüzâr[1] imiş Tuna suyum berü yaqaya geçmeğe andan gemiler isteyüb...». Ce document a été signalé dans la communication de Mr. Halil Inalcik à l'occasion du Xe Congrès de byzantinologie (Istanbul, 1955), *An Ottoman document on Bayezid I's expedition into Hungary and Walachie*, dans «Actes du Xe Congrès International d'Etudes byzantines, Istanbul-1957, pp. 220-222 (X. Milletlerarası Bizans Tetkikleri Kongresi Tertip Komitesinin Neşriyatı) ; a été signalé par Bolşakov, dans «SMIM» (1959) publié par Aurel Decei, *Deux documents Turcs concernant les expéditions des sultans Bayazid Ier et Murad II dans les Pays Roumains*, dans «Revue Roumaine d'Histoire» (abr.RRH), XIII, 3 (Bucarest-1957), pp. 395-413. réimprimé dans «Aurel Decei, *Relatii româno-orientale*, Bucarest - 1978, pp. 209-222 (en traduction roumaine). Mais, l'argumentation de A. Decei n'est pas convaincante, sa conclusion est force.

133 Sur le tsar Ivan Şişman, cf. P. Nikov, *Turskoto zavladaвне na Balgarija i sadbata na poslednite Şişmanovici* («La conquête turque en Bulgarie et le sort des derniers Şişmanides»), dans «Izvestija na Istoriceško družestvo», t. VII-VHI, Sofia - 1928, pp. 111 - 112.

par Mircea et qui était mauvais pour une bataille, en terrain plat, a quitté la lutte et s'est retiré.¹³⁴ Et il continue: «Plus tard avant à un accomodement Mircea s'est décidé à lui payer le tribut et ils ont vécu en paix.»¹³⁵ Par contre Laonic Chalkokondil rapporte que le paiement de ce tribut s'est fait en l'an 1400, et sa relation est peu claire.¹³⁶

Nous devons admettre que le paiement du tribut par la Valachie, au commencement, a duré peu de temps, à peine quelques années.

Sous les premiers successeurs de Bayezid=Ier, pendant d'interrègne:

Lors de l'apparition de Tamerlan dans l'Anatolie orientale (1400-1401) et surtout de la bataille d'Ankara (28 juillet 1402),¹³⁷ la Valachie n'avait plus aucune raison de payer le tribut pendant une dizaine d'années. Dans la période de l'interrègne, le prince valaque Mircea était même devenu le protecteur de Musa Çelebi, qu'il aida évincer Süleyman Çelebi (1411).¹³⁸

Mais de l'été de l'an 1413, lorsque Mehmed Çelebi réussit à rétablir l'unité politique de l'Empire ottoman en cen-

134 Cf. G. Sphrantzes, *Memorii 1401 - 1477*, éd. V. Grecu, Bucarest - 1966, p. 223 voir aussi Oruç/Urudj, éd. F. Babinger, p. 27.

135 Ouvr. cité, p. 98 (Oruç, Ms. Cambridge).

136 L. Chalcocondil *Expunerl istorice, Creșterea puterii turcești. Caderea imparatiei bizantine*, trad. roumaine V. Grecu, Bucarest, 1958, pp. 63 - 64.

137 Cf. M. M. Alexandrescu-Dersca, *La campagne de Timur en Anatolie (1402)*, Bucarest, 1942, VIII + 180 p.; T. Yılmaz Öztuna, *1402 Ankara muharebesi, Bayazıt ile Timur'un ölümü ve fetret devri (La bataille d'Ankara. La mort du Bayazıt et du Timur et la période de l'interrègne)*, Istanbul - 1946, 80 s. p. + 3 kr.

138 M. M. Alexandrescu-Dersca Bulgaru, *Les relations du prince de Valachie Mircea l'Ancien avec les Emirs Seldjikides d'Anatolie et leur candidat Musa au Trône Ottoman*, dans «Tarih Araştırmaları Dergisi» Cilt VI, sayı: 10-11, Ankara-1972, pp. 113 - 125.

tralisant cet État,¹³⁹ la situation changea pour la Valachie aussi, qui avait aidé le rival du nouveau sultan.

La thèse selon laquelle la Valachie a payé le kharâdj pour la première fois nous avons montré précédemment qu'elle avait déjà payé le tribut vingt années auparavant. Que le kharâdj ait été payé à cette date est affirmé cependant par la chronique d'Oruç (Urudj) ainsi que par le compendium de Mehmed paşa Küçük Nişancı qui placent la campagne de Mehmed Çelebi contre la Valachie en 817 H./1414-1415.¹⁴⁰ Mais ces deux chroniqueurs, qui présentent souvent des inexactitudes de datation, antident cet événement de deux ou trois années.

En revanche, les autres chroniques turques mentionnées précédemment placent la campagne de Mehmed Ier sur le Danube et, par suite, le paiement du tribut par la Valachie en 819 H. (1416-1417).¹⁴¹ Il est vrai qu'Ahmed Şükrüllah (mort en 1461), après avoir décrit brièvement cette campagne, omet de parler du paiement du kharâdj par la Valachie. Mais dans la suite de son récit, en relatant d'une manière très résumée la prise de la place forte Severin,¹⁴² il affirme que les défenseurs, une fois vaincus, ont pris l'engagement de payer le kharâdj.¹⁴³ D'autre part les

139 Cf. N. Iorga, *Geschichte des osmanischen Reiches...* (Gotha-1908), pp. 325 et suiv.; *Der Kampf um die Einheit des osmanischen Reiches*; Ismail H. Uzunçarşih, *Osmanlı Tarihi*, I. Cilt, 3. baskı (éd.), (1972), pp. 342 - 345.

140 Urudj/Oruç, éd. F. Babinger, pp. 43, 109; Nişandji Mehmed Paşa, *Tâ'rih*, éd. Ahmed Vefik Paşa, İstanbul, 1279 H. [1284], p. 127.

141 M. Neşri, *Gihânnümâ. Die altosmanischen Chronik des Mevlânâ Mehemmed Nescri*, éd. Th. Menzel et Franz Taeschner, t. I, Leipzig-1951, pp. 143-144; t. II (1955), p. 214 voir aussi *Kitâb-ı Cihan-Nümâ. Neşri Tarihi II*. Cilt Yayınlayanlar: Faik Reşit Ünat - Dr. Mehmed A. Köymen, *Türk Tarih Kurumu Basımevi* - Ankara 1957, pp. 535 - 536.

142 Turnu Severin (Severin Kulesi), place forte et ville sur le Danube en Petite Valachie (en roumaine: Oltenia).

143 Th. Seif, *Der Abschnitt über die Osmanen in Şükrüllah's persischer Universal Geschichte*, t. II, Hanovre, 1925, p. 66 (Signalé par N. Iorga); Şükrüllah: *Behçet-Tevarih*, éd. Atsız, 1939, p. 37.

anciennes chroniques ottomanes de 'Aşıkpaşazâde et de Neşrî, à la fin de leur relation concernant cette expédition, affirment: «Le prince de Valachie [Mircea] à son tour a envoyé son tribut avec un ambassadeur (elçi). Il a fait entièrement sa soumission et il a envoyé ses fils¹⁴⁴ à la Sublime Porte». ¹⁴⁵ Mais Idris Bitlîsî, mieux informé, rapporte: «De même, il a envoyé un ambassadeur avec son tribut dû pour trois ans à la trésorerie du sultan, et il s'est montré soumis comme auparavant». Ensuite Idris Bitlisi continue: «Le sultan Mehmed a renouvelé son engagement et, après avoir fixé le montant du tribut qui devait être envoyé chaque année par la Valachie, il a tiré un trait et a pardonné». ¹⁴⁶

Plus tard Sa'd ed-Din, 'Ali et Qodja Hüseyn rapportent presque le même récit, ¹⁴⁷ bien qu'en des termes différents, ce qui signifie qu'ils ont employé comme source essentielle les chroniques de Neşrî et d'Idris Bitlisi. Münedjimbâşi relate brièvement et d'une manière très claire: «Alors le prince de Valachie a demandé pardon et a payé le kharâdj pour trois ans. De même il s'est engagé à payer le tribut chaque année dorénavant». ¹⁴⁸ Le chroniqueur byzantin Chalkokondil, moins bien informé, écrit que celui-ci fut le premier tribut payé par la Valachie. ¹⁴⁹ En revanche, il résulte de la relation de G. Sphrantzes que les principautés danubiennes, la Valachie et la Moldavie, avaient payé le tribut auparavant aussi: «Mehmed étant devenu maître du trône de ses ancêtres..., la première chose qu'il fut de rendre plus lourds qu'auparavant les tributés de la Valachie et de la Moldavie.» ¹⁵⁰ Mais tant les chroniques turques que les chroniques byzantines ne relatent rien concernant le montant

144 Il s'agit de Mihail, fils de Mircea (1418 - 1420).

145 'Aşıkpaşazâde Ta'rihi, éd. Fr. Giese, p. 79; M. Neşri, ouvr. cité.

146 Idris Bitlisi, ouvr. cité, fol. 325 r°.

147 Sa'd ed-Din, ouvr. cité, t. III, pp. 284 - 285; 'Ali, ouvr. cité, pp. 178 - 179; Qodja Hüseyn, ouvr. cité, pp. 146 b - 147 a.

148 Münedjimbâşi, ouvr. cité, t. III, p. 332.

149 L. Chalcocondil, ouvr. cité, p. 120.

150 G. Sphrantzes, ouvr. et éd. cité, p. 229.

du kharâdj. Il n'est pas impossible que le montant de tribut ait été d'environ trois mille «monnaies rouges» (=monnaies d'or), somme mentionnée par le prétendu «traité» (ahidname) entre le sultan Bayezid 1er et le prince roumain Mircea.¹⁵¹

Nous ne savons rien au sujet de la date et du montant du tribut payé par les successeurs du prince Mircea l'Ancien au sultan Murad II (1421-1451), car nos sources demeurent muettes. Parmi les mieux informés, Idris Bitlisi rappelle en passant seulement que le prince Vlad le Diable «Dracul» (1436-1446) était tributaire de la Sublime Porte.¹⁵² Par contre les historiographes postérieures comme Sa'de ed-Din, Qudja Huseyn et Münedjdjimbaşı, décrivant les relations du prince Vlad le Diable avec Murad II, disent ceci: «Lui [le prince Vlad le Diable] a eu l'honneur de rendre hommages à Andrinople en livrant le kharâdj [dû] pour deux années. Ses fils¹⁵³ ont été retenus et enfermés dans la forteresse Eğri-Göz,¹⁵⁴ et lui [le prince] s'en est retourné chez lui. L'an 827 H./1427 J. C.»¹⁵⁵ Cet événement aussi est antidaté de beaucoup parce que le prince Vlad le Diable occupa le trône de Valachie dans le mois décembre 1436 seulement. Il n'est pas impossible, cependant, qu'il ait fait un voyage à la Sublime Porte auparavant, en 1432. La relation de Chalkokondil de son côté, est tout à fait fragile, car il écrit que le tribut payé par le

151 Tractatul dintre Mircea I, domnul Tarli Româuești și sultanul Balazid İlderim din anul 1391 («Le traité conclu entre Mircea 1er, prince de Valachie et le sultan Bayezid 1er Yıldırım de l'année 1391»), dans «Acte și documente relative la Istoria Renașterei Românele» publié par A. D. Sturdza etc., Bucarest - 1900, p. 1-2, no. I.

152 Idris Bitlisi, ouvr. cité, fol. 352 v°.

153 Vlad et Radu qui devinrent plus tard tous les deux princes de Valachie.

154 Eğri-Göz (byz. Nymfeon), forteresse en Asie Mineure, apud Ducas, *Istoria Turco-Bizantina*, 1342 - 1462, éd. V. Grecu, Bucarest - 1958, p. 262; Cf. aussi I. Minea, *Vlad Dracul și vremea sa* (Jassy-1928), p. 125.

155 Münedjgimbaşı, ouvr. cité, t. III, p. 342.

prince de Valachie, Dan,¹⁵⁶ était de trois mille arcs et de quatre mille boucliers.¹⁵⁷

L'évolution du tribut de la Valachie, c. 1451-1521.

Nous ne savons pas quelles sources furent utilisées par Franz Babinger dans sa monographie bien connue consacrée à Mehmed II le Conquérant,¹⁵⁸ en ce qui concerne le montant du tribut de la Valachie. C'est ainsi, lorsqu'il parle d'alliance du prince Vlad l'Empereur «Tepeş» (1456-162) avec Mathias Corvin, roi de Hongrie, que F. Babinger affirme que le tribut annuel de la Valachie était de deux mille ducats.¹⁵⁹ En fait le tribut de la Valachie n'était pas payé depuis 1459 et il était beaucoup plus élevé, cinq fois plus grand. Une source bien connue des historiens roumains affirme: «De la sorte, le sultan exigeait le tribut pour trois années expirées.¹⁶⁰ Les 10 000 ducats non payés depuis cinq années constituaient en réalité le tribut de la Valachie pour une seule année. D'après Donado da Lezze (1479-1526): «In questo tempo detto signor Turco mando due suoi schiavi a Dracola (=Vlad Tepeş -tk. Kazıklı Voyvoda), Signor della Vallachia, per dimandarli il carazzo di tre anni [c'est-à-dire: le Kharâdj pour trois années] scor-

156 Dan II: 1420 - 1431 (avec quelques intermittences).

157 L. Chalcocondil, ouvr. cité, p. 158.

158 F. Babinger, *Mahomet II le Conquérant et son temps* (1432-1481), Paris, 1954, p. 274; version italienne: *Maometto il Conquistatore et il suo tempo*, Turin - 1957, p. 306 et la version allemande: *Mehmet the Conqueror and his Time*, éd. William C. Hickmann (trad. d'Allemagne par Ralph Manheim), Princeton-New Jersey, «Princeton University Press» 1978, XX + 515 p. (s. 199).

159 Cf. *Maometto il Conquistatore e il suo tempo...* p. 306: «... e a partare con sé a Stambul l'annue tributo di 2.000 ducati, che nel fratempo era selto a 10.000 in conséguenza degli arretrati di cinque anni.»

160 Cf. N. Iorga, *Acte și fragmente...* («Actes et fragments...»), t. III, Bucarest - 1895, pp. 12-13; N. Iorga, *Istoria româniilor*, t. IV, pp. 134 - 135; idem, *Histoire des Roumains...*, t. IV (Bucarest-1937), p. 160: «On demanda donc à Vlad [tk. Kazıklı Voyvoda] de faire sa soumission, payant le tribut pour trois ans et ce qui s'y ajoutait comme présent.»

si, et suoi garnizoni». ¹⁶¹ C'est-à-dire trente mille ducats. Ce fait est confirmé d'ailleurs par d'autres sources contemporaines (1475), comme par exemple celle de l'italien Jacopo di Promontorio. ¹⁶² Le même montant de 10 000 ducats est donnée aussi par le soi-disant traité conclu entre le Sultan Mehmed II et le prince Vlad l'Empaleur, bien que ce traité soit apocryphe. ¹⁶³ Enfin le chroniqueur byzantin Ducas parlant de la campagne de Mehmed II contre le prince Vlad l'Empaleur écrit: «... et le tribut qu'il versa chaque année c'est-à-dire dix pièces d'or, etc». ¹⁶⁴

Dans le cas où il y aurait une source historique écrivant que la Valachie ne payait que 2 000 pièces d'or, sans doute s'agirait-il d'une confusion avec le tribut de la Moldavie à la même époque. Il y a des sources historiques qui confondent la Valachie avec la Moldavie (tk. Memleketeyn). De même, on peut discuter sur la somme de 12 000 pièces d'or payée par Radul le Bel «cel Frumos», prince de Valachie de 1462 jusqu'au 1476. ¹⁶⁵ Car le tribut de la Valachie était payé d'habitude en aspre «aspres» et, le montant de ce tribut étant à cette époque de cinq millions d'aspres, il n'arrivait pas à la somme exprimée précédemment en ducats.

Encore plus exagérée est la somme de 17 000 pièces d'or représentant le tribut de la «Valahia Alta», somme

161 Cf. Donado Da Lezze, *Historia turchesca*, éd. I. Ursu, Bucarest-1910, p. 23 note 3; etc.

162 F. Babinger, *Die aufzeichnungen des Genuesen Jacopo de Promontorio-de Campis über den Osmanenstaat um 1475*, dans «Sb. BAW, philos-hist. Kl., Jg. 1956, t. VII, Munich, 1957, p. 66: «Tributo di Valachia magna verso Nicopoli, sopra Nicopoli, sopra'l Danubio per anno ducati 10.000»: apud N. Beldiceanu, *ouvr. cité*, pp. 58-98.

163 1460 *Tractatul dintre Vlad V, domnul Tarii Românești și sultanul Mahomet II* («Le traité conclu entre Vlad V, prince de Valachie et le sultan Mehmed II»), dans «Acte și documente privind renașterea României», t. I, Bucarest, 1888, p. 2-4, n° 2.

164 Ducas, *ouvr. cité*, éd. V. Grecu, pp. 430 - 431.

165 F. Babinger, *Mahomet II le Conquérant...*, p. 252; *Maometto il Conquistatore...*, p. 312.

qui était incluse parmi les revenus du sultan Mehmed II vers 1470 selon une relation vénitienne, employée et commentée par N. Jorga, F. Babinger¹⁶⁶ etc. Le chiffre de 6 000 ducats pour la Moldavie, donné par la même source, est valable pour la dernière année du règne du sultan Mehmed II (885 H. = 1480-1481 J. C.).

A partir de l'été de 1471 et jusqu'à la fin du règne du prince Neagoe Basarab (1512-1521), pendant un demi-siècle, on peut suivre de très près et exactement le montant du tribut de la Valachie, - de même que de la Moldavie, - grâce au document des archives du Palais de Topkapı à Istanbul, que nous avons mentionné. On le trouvera reproduit et traduit en annexe au présent article,¹⁶⁷ et nous allons maintenant le commenter. On peut se rendre compte, grâce au contenu de ce précieux document que Radu le Bel, prince de Valachie, payait au sultan Mehmed II, vers 1471-1472 (876 H.) la somme de 500 000 aspres (aqçe).¹⁶⁸

Après l'avènement au trône du prince Laiota Basrab (1473-1478), entre les années 1474-1475 (879 H.), le tribut de la Valachie, avec les sommes d'argent dues aux pachas, a été augmenté à 600 000 aspres. C'est pourquoi il a été décidé que la Valachie verserait à la trésorerie impériale 600 000 aspres dans l'année 1478-1479 (883 J. C.). On doit relever le fait que vers le début de l'année 1480, entre le mois de janvier et de février (Zi'l-qa'de 884 H.) à la place de la somme mentionnée, on a payé 14 000 florins hongrois

166 N. Jorga, *Geschichte des osmanischen Reiches*, t. II (Gotha-1909), p. 217, note 5; F. Babinger, *Mahomet II le Conquérant...*, p. 540-641 etc.

167 Cf. supra note 110 (text en translittération) par I. H. Uzunçarşılı et infra, traduction, pp. 42 - 43 (Annexe).

168 En roumain «aspru, aspri» cf. Dr. H. Tiktin, *Rumänisch-Deutsches Wörterbuch... I* (Bucarest-1896), p. 114/1; L. Şăineanu, *ouvr. cité*, II, p. ... *Dictionarul limbii române moderne*, Bucarest - 1958, p. 49; T. Papa-hagi, *Dictionarul dialectului aromân genral și ethnologic*, Bucarest, 1963, p. 168.

Il est nécessaire de donner ici brèves explications concernant ces monnaies en lesquelles était payé le tribut de la Valachie. Les aqçe, aqça ou, pour adopter le terme grec, les aspres sont connus sous l'ap-

(Ergürüs filuri).¹⁶⁹ Ce compte nous fait voir que le florin hongrois qui, du temps du sultan Mehmed II, valait d'habitude 40 aspres, avait atteint dans la dernière année de son règne 43 aspres, ou plus exactement 42,826 aspres. Ensuite, vers la fin du règne de son successeur (1512), et plus tard, il eut une valeur d'environ 50-60 aspres.¹⁷⁰ Les Chroniques ottomanes postérieures, surtout celles de Sa'd ed-Din et Qodja Hüseyin, décrivant la campagne de Bayezid II pour la prise des places-fortes de Kilia et Aqkerman (889 H./1484 J. C.) rapportent que Vlad le Moine «Caluga-

pellation de aqçe-i 'osmâni, cf. I. H. Uzunçarşılı, dans «IA», t. I, (1949), pp. 232-233; N. Beldiceanu, La crise monétaire ottomane au XVI^e siècle et son influence sur les Principautés roumaines, dans «SOF», XVI, 1 (Münich-1957), pp. 70-86; Ekrem Koleriç, Osmanlı İmparatorluğunda para («La monnaie dans l'Empire ottoman»), Ankara, 1958, 180 p.; N. Beldiceanu, Actes..., t. I, pp. 173-174; Halil Sahillioğlu: Fatih'in son yıllarında bakır para basılması ve dağıtılması ile ilgili belgeler dans «BTTD» 6 (Istanbul-1968), pp. 72 - 75 et surtout Ibrahim Artuk - Cevriye Artuk: İstanbul Arkeoloji Müzeleri Teşbirdeki İslâmi Sikkeler Kataloğu - İstanbul 1974, pp. 453 - 504 (Osmanlılar). C'est ainsi que dans un document turc conservé dans un registre (defter) concernant les dépenses faites pour les cuisines impériales de Mehmed II (Matbah-i 'âmire defteri) et datant de 883 H. (1478-1479) l'on enregistre le prix de certains aliments exprimés en aqçe. De la sorte l'oqqa (=1,283 kgr.) de sel valaque (Eflâq tuzu) valait deux aspres; l'oqqa de raisins deux; l'oqqa de «grenade» (nâr) trois; l'oqqa de poires dites de la ville de Pergame (pergamut) cinq; l'oqqa d'huile six; l'oqqa de suif (graisse) huit; deux cent oeufs coûtaient vingt-trois aspres; mille citrons valaient soixante-dix aspres, etc. cf. Ahmed Refik, Fatih devrine ait vesikalar («Documents sur le règne de Mehmed le Conquérant»), dans «TOEM», fasc. 49 - 62 (1919-1921-1923), p. 1-58 et surtout p. 4 (La valeur des aspres).

169 Sur «madjar filorisi/florlisi» ou «üngürüs filorisi», cf. M. Berlin, Essais sur l'histoire économique de la Turquie, Paris-1865; trad. Turquie par M. Ziya, Istanbul, 1931, pp. 30 - 31; E von Schrötter, Wörterbuch der Münzkunde, Berlin - Leipzig, 1930, p. 167. Au début du règne de Bayezid II, le florin hongrois était changé contre 45 aspres; Cf. N. Beldiceanu Actes..., t. I, p. 156 § 4.

170 M. Belia, ouvr. cité, pp. 10 et suiv.; E. Kolerkiç, ouvr. cité, pp. 30 et suiv. Et surtout Ibrahim Artuk - Cevriye Artuk, ouvr. cité, II (1974), pp. 504 - 568.

rub», prince de Valachie (1482-1495), jouissait de considération parce qu'il payait la djizya et kharâdj.¹⁷¹

Entre temps, le montant du kharâdj de la Valachie a varié, car le pays a été exempté à une certaine époque par suite d'une plainte ('arz) faite par Mihaloğlu 'Ali Beğ,¹⁷² du paiement de 100 000 aspres; plus tard la Valachie bénéficia d'une deuxième remise de cent mille aspres, en résultant de la venue d'un prince valaque à la Sublime Porte et de sa requête. Dans la suite le kharâdj fut de nouveau porté à 600 000 aspres. Après cela, la Valachie fut de nouveau exemptée du paiement de 50 000 aspres et son tribut resta fixé à la somme de 550 000 aspres jusqu'à l'avènement du prince Mihnea le Mauvais «cel Rau» (1508-1510). Nous sommes en droit de conclure que c'est cette somme qui fut payée sous le règne de Radu le Grand «cel Mare» (1495-1508). Puis les informations qui se trouvent à la fin de l'acte des archives du Palais de Topkapı Müzesi, sont très explicites. Le document précise qu'à son avènement le prince Mihnea a payé à la Sublime Porte 600 000 aspres et que lorsque Neagoe Basarab (1512-1521) devint prince de Valachie le tribut fut porté à 700 000 aspres. Il résulte d'une façon très claire de la partie finale de ce document que le prince Neagoe Basarab a payé un tribut accru de 1 000 000 aspres vers le début de son règne.

Il est connu que Neagoe Basarab est devenu prince de Valachie avec l'aide turque fournie par Mehmed beğ de Nicopolis,¹⁷³ mais sans ferman de la Sublime Porte, tandis que Bayezid II et son fils Selim se disputaient le trône. Mehmed beğ était partisan de Bayezid II.

171 Sa'd ed-Din, ouvr. cité, t. II, p. 43; Qodja Hüseyin, ouvr. cité, p. 340 a. - 340 b.

172 Gâzi 'Ali-Beğ, mentionné souvent dans l'historiographie roumaine fut tué à Villach en 1462, cf. «IE» IIII, art. Mikhal-Oghlu, pp. 561-562 (Fr. Babinger) et «IA» sub voce...

173 Hurmuzaki E., Documente privitoare la istoria Românilor (Documents concernant l'histoire des Roumains), t. XI/1, Bucarest-1911, p. 218.

Au commencement du règne de Neagoe Basarab (1512-1521) le nouveau Sultan, Selim Ier, étant occupé en Anatolie à lutter contre son frère Ahmed, prétendant au trône lui aussi, négligea les affaires du Danube. Mais après sa victoire il reprit ses tentatives pour faire octroyer l'investiture à Neagoe Basarab comme prince de Valachie. A la suite de ces tentatives, la chronique roumaine écrit que Neagoe Basarab «s'est engagé (au paiement) du kharâdj aux Turcs». ¹⁷⁴ Les chroniqueurs turcs Idris Bitlisi, Sa'd ed-Din «Qodja efendi» et Qodja Hüseyin, narrant l'avènement et le commencement du règne de Selim Ier «Yavuz» (1512-1521), rapportent à un moment donné les faits suivants: «De même sont arrivés des ambassadeurs de la part du bey de Valachie (Eflaq) ¹⁷⁵ et du bey de Moldavie (Boğdan) ¹⁷⁶ et du bey de Venise (Venedik) ^{176a} avec d'innombrables cadeaux outre les kharâdj fixés». ¹⁷⁷ Tout cela est arrivé en l'été de l'année 1512 ou 1513 lorsque le règne de Selim Ier était déjà consolidé.

Après que l'affaire de l'augmentation du tribut eût été réglée (700 000 aqçe), le prince Neagoe Basarab voulut maintenir de bons rapports avec la Sublime Porte, surtout après la victoire de Çaldıran (23 août 1514) sur les Persans Iraniens (qızılbaş) ¹⁷⁸ qui accrut la renommée du sultan Se-

174 Radu Popescu, *Istoriile domnilor Tarii Românești Tarii Românești* («Documents concernant l'histoire des princes de Roumanie»), éd. Const. Grecescu, dans «Cronicile muntene» («Les chroniques valaques»), t. I, Bucarest - 1961, p. 268.

175 Neagoe Basarab: 1512 janv. 23 - 1521 sept. 15.

176 Bogdan III: 1504 jul. 2 - 1517 avril 20.

176a Le doge de Venise A. Gritti?; on pourrait lire aussi Dubrovnik, c'est-à-dire Raguse, qui était tributaire des Turcs cf. supra n. 42.

177 Cf. Sa'd ed-Din, ouvr. cité, t. II, p. 144; Qodja Hüseyin, ouvr. cité, p. 425 a.

178 C'est-à-dire «tête rouge», nom donné par les Turcs à la confédération des sept tribus turcomanes... d'Iran... Cf. Kızıl-Baş, dans «El» t. II, pp. 1114 - 1115 (Cl. Huart) et surtout Cemâl Bardakçı: *Kızılbaşlık nedir?* Istanbul - 1945, 180 s., 8°.

lim ler d'une manière considérable. Il n'y a donc rien d'étonnant que, le 23 septembre 1515, le prince roumain se soit trouvé à Istanbul pour accomplir le cérémonial d'usage de vassalité, en qualité de sujet du sultan.¹⁷⁹

Nous supposons que l'acte du Palais de Topkapı a été émis à l'occasion de cette visite. D'autre part le traité conclu entre les Turcs et les Hongrois vers la fin de 1519 pour trois années montre que le montant du kharâdj de la Valachie est resté même jusqu'à la fin du règne du prince Neagoe Basarab. Selon ce traité le sultan ne devait demander rien de plus à la Valachie et ne devait rien ajouter à ce qui avait été fixé auparavant.¹⁸⁰

La thèse d'un chercheur, Manole Neagoe, qui, s'étayant sur quelques oeuvres antérieures, a soutenu dans un article récent que le prince Neagoe Basarab n'a payé que le montant du tribut hérité du prince Radu le Grand «cel Mare» ou des autres prédécesseurs, sans aucun changement, semble, à la lumière de notre document, devoir être admise avec réserve.¹⁸¹

Nous ne savons pas d'une façon exacte quelle somme ont payé comme tribut les premiers successeurs de Neagoe Basarab, et il est probable qu'ils ont payé toujours 700 000 aspres. Quant au dire de la relation consignée par Marino Sanuto, l'historien vénitien (1466-1531), qui faisait savoir à la Seigneurie que le 6 mars 1525 le prince de Valachie avait été bien reçu par le sultan Süleyman le Magnifique

179 Cf. Feridun Ahmed: *Munşe'ât es-Selâtin*, Istanbul, 1274-1275 H. (=1858-1859); sur les rapports Neagoe Basarab - Selim I: M. A. Mehmed, *Doua documente turceşti despre Neagoe Basarab* («Deux documents turcs sur Neagoe Basarab») [Mal traduits], dans «Studii. Revista de istorie, t. XXXI Nr. 5 (Bucarest - 1968), pp. 921 - 930.

180 Cf. Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românilor*, II/2, Bucarest, 1891, p. 29.

181 Manole Neagoe: *Despre politica externa a lui Neagoe Basarab* («Sur la politique étrangère de Neagoe Basarab»), dans «Studii. Revista de istorie, t. 19, Nr. 4 (Bucarest-1966), pp. 745-764, 749: le montant du harâdj reste le même qu'au temps du prince Radu le Grand.

et qu'il payait à ce dernier un tribut de 14 000 ducats,¹⁸² nous croyons qu'on doit l'admettre aussi avec réserve. La dite somme n'est pas confirmée d'aucune source turque. Manole Neagoe considère cette somme une «augmentation du tribut de la Valachie». Or, nous avons montré précédemment qu'en 1480 la Valachie avait payé cette même somme, au lieu de 600 000 aspres. Mais comme il a été montré plus haut, en calculant en monnaie européenne le montant du tribut ture, le total devient plus confus encore.

Pour conclure, on ne peut pas évaluer le montant du tribut payé par la Valachie à la Sublime Porte jusque vers le milieu du XVe siècle. Puis, à partir du règne du prince Vlad l'Empaleur et jusqu'à la fin du règne de Neagoe Basarab, le montant du tribut de la Valachie est passé de 10 000 pièces d'or à 700 000 aspres, environ 12 727 pièces d'or (=1 pièce d'or=55 aspres).¹⁸³

Le tribut payé par la Moldavie (1456-1521):

En ce qui concerne le premier tribut payé par la Moldavie, nous avons indiqué ci-dessus (p. 77 - 78) que cette question a été résolue par P. P. Panaitescu, qui a montré que la Moldavie a payé 2 000 monnaies d'or au sultan Mehmed II «el-Fâtih» au printemps de l'année 1456. Sans doute le montant du tribut a augmenté par la suite, progressivement, de 3 000 monnaies d'or jusqu'à 5 000 et à un moment donné jusqu'à 6 000 florins. Mais dans l'état actuel de nos recherches, nous ne connaissons pas l'époque à laquelle a eu lieu la première augmentation du montant initial. Tant la Moldavie que la Valachie ont le plus souvent payé le tribut à la Porte, en fonction de la situation militaire du résultat des batailles.

La thèse selon laquelle ce montant a été accru du temps du prince Ștefan le Grand «cel Mare», prince de Mol-

182 Cf. Sanuto, *Diarii*, t. XXXVIII, col. 164, apud M. Berza, art. cité, p. 28.

183 Cf. *Documente privind istoria României. Veacul XVI. B. Târa Românească*, t. II, Bucarest, 1951, p. 47 no. XLIV.

davie, en 1465, lors de la prise de la place-forte de Kilia (romence: *Chilia*), citadelle sise aux bords du Danube, n'est pas justifiée par des arguments convaincants.¹⁸⁴ Il est vrai que l'historien polonais Jan Dlugosz (mort en 1480), traitant des événements qui ont lieu en l'année 1465, écrit que Ștefan, le prince de Valachie (sic),¹⁸⁵ «a envoyé après la conquête du Kilia un ambassadeur au sultan avec le tribut et des cadeaux».¹⁸⁶ Mais des ambassadeurs accompagnés du tribut de la Moldavie ont été envoyés au sultan dès avant cette date, et aussi après. La relation polonaise ne contient en fait pas la moindre allusion à l'accroissement du tribut.

La première mention du tribut faite par les chroniqueurs turcs contemporains, 'Aşıkpaşazâde, Neşrî et Idris Bitlisi, se rapporte à la cessation du paiement du tribut par le prince Ștefan le Grand. Ce refus de payer le tribut a déclenché l'expédition de Süleyman pacha contre la Moldavie (1474-1475). Il est probable que le prince Ștefan le Grand ne payait plus l'impôt depuis 1471. Les chroniqueurs turcs susdits rapportent l'invitation du sultan, ou plutôt sa sommation, adressée au prince de Moldavie et rédigée en ces termes : «Pour que nous ayons confiance en toi, viens cette fois toi-même en personne pour apporter le kharâdj, comme l'apporte le prince de Valachie (Eflâq-oğlu) afin que tu sois avec nous comme le prince de Valachie [Laiota Basarab] pour que nous sachions de quelle façon tu vis [tu te comportes] avec nous. C'est dans ces termes que nous avons fait connaître à l'in-

184 Cf. B. Cămpina, art. cité, p. 58 n. 3; M. Berza, art. cité, p. 9, n. 2.

185 Recte: le prince de Moldavie: Ștefan cel Mare (1457-1504).

186 Cf. Jan Dlugosz, *Historica Polonica*, t. II, col. 344-345, apud I. Minea, *Informații românești ale cronicii lui Jan Dlugosz* («Informations sur les Roumains dans la chronique de Jan Dlugosz»), Jassy, 1926, p. 45; R. Constantinescu, *Fragmente din Historia Polonica de Jan Dlugosz*, dans «Razboieni. Cinci sute de ani de la Campania din 1476», Bucarest-1977, pp. 234-240 (Text latin); pp. 240-246 (Trad. roumaine + bibliographie).

fidèle qui cependant n'est pas venu du tout et n'a tenu compte (de nos paroles)». ¹⁸⁷ Ainsi, malgré la sommation qui lui avait été adressée, Ștefan le Grand avait refusé d'une manière nette le paiement du kahrâdj. D'autre part, Tursun Beğ, l'historiographe de Mehmed II, traitant de l'expédition du vizir (vezir) Kedük Ahmed pacha pour la conquête de la ville de Kaffa (Kefe) en Crimée (Juin 1475), écrit que «le prince de Moldavie (Ștefan le Grand) bien qu'il fût tributaire de la Porte, étant parent des infidèles, de Kaffa, a fait beaucoup d'actions mauvaises en se montrant hostile». ¹⁸⁸

Dé la sorte, le non-paiement du tribut, l'aide apportée à Alexandre de Mangop, de même que l'immixtion dans les affaires de la Valachie, avaient déterminé Mehmed II à hâter les préparatifs de l'expédition de Süleyman pacha contre Ștefan le Grand, vers la fin de l'automne de l'année 1474 et plus tard sa propre intervention (1476). On sait que Süleyman pacha subit une grande défaite le 10 janvier 1475 à Vaslui, «le plus grand désastre depuis le commencement de l'Islam», affirment les chroniques anonymes. ¹⁸⁹ La campagne de Mehmed II, dans l'été de 1476, ne fut pas une victoire entière non plus. Car des témoignages contemporains montrent que le sultan s'en retourna de la Moldavie «plutôt vaincu que victorieux». ¹⁹⁰

187 'Asıqpaşazâde (éd. Fr. Giese, 1929), p. 178; M. Neşri, t. I, p. 215, t. II, p. 304 (éd. Fr. Taeschner); t. II (Ankara-1957), p. 829: «Kara Boğdan Tekfûruna...» Bu yıl haracını kapuma sen kendin getir. Nitekim Eflakoğlu kendisi getirir. Tâ kim biz dahi senin dostluğuna itimad ederüz» dedi; Idris Bitlisi, ouvr. cité, p... (Ms. Istanbul).

188 Tursun Beğ, Ta'rih-i ebu'l feth, éd. M. 'Arif, dans «TOEM», fasc. 26-38, Istanbul 1914-1916, p. 161 et suiv.; voir aussi l'édition de Dr. A. Mertol Tulum: Tursun Bey, Târih-i Ebû'l-feth, Istanbul - 1971, p. 171 (=Isteban vojvoda - Ștefan vojvod).

189 Fr. Giese, Die altoasmanischen anonymen Chroniken, t. I, Breslau - 1922, p. 1115; Cf. aussi I. Ursu, Ștefan cel Mare, Bucarest - 1925, nos 99-98, 99-100.

190 Cf. G. Sphrantzes, Memorii, 1410 - 1477, éd. V. Grecu, Bucarest-1966, p. 589; voir aussi I. Ursu, ouvr. cité, pp. 122 - 145.

Pendant les années de guerre, quelques années avant la guerre et dans le temps qui le suivit immédiatement, la Moldavie n'a sans doute payé aucun tribut à la Sublime Porte. Cependant, dans les années qui suivirent la campagne de Mehmed II et une fois réglés les rapports entre les Turcs et les Moldaves, la Moldavie a recommencé à payer le kharâdj. Dès les premières lignes du document de Topkapı Sarayı Arşivi on se rend compte clairement que la Moldavie (Qaraboğdan) payait chaque année comme kharâdj à Mehmed II la somme de 5 000 florins, et cela jusqu'en 884 H./ 1479 - 1480 J.C. Toujours du même document il ressort que l'année suivante (885 H./ 1480-1481 J. C.) elle a payé 6 000 florins. Cela se trouve consigné aussi dans le traité de paix conclu entre Ștefan le Grand et Mehmed II, qui a été signé non pas en 1479 comme on l'a cru,¹⁹¹ mais à la fin de 1480 ou au début de l'année suivante.¹⁹² Dans ce traité il est spécifié que le montant du tribut a été

191 Aurel Decei, *Tratatul de pace - (Sulhnâme) - încheiat între sultanul Mehmed al II-lea și Ștefan cel Mare la 1479*, dans «RIR» t. XV, fasc. IV (1945), p. 3, note 21; voir aussi «Relatiile româno-orientale» (Buc. 1978), pp. 118 et suiv.

192 Nous croyons que l'événement se situe entre le 26 octobre - la Saint-Démètre (Râz-i Kasım), - l'époque où les pays roumains payaient le tribut, et le mois de janvier ou février-mars 1481. En ce qui concerne la date que lui attribue M. A. Mehmet (art. cité, dans «Studiile...», V, 1960, pp. 173-176) c'est-à-dire entre les années 1479 (selon A. Decei, art. cité) et 1481 (selon Barbu Cămpina) cette date est trop vague et n'exprime pas un point de vue personnel. N. Beldiceanu (art. cité, dans «SOF», XXIII, pp. 43-44) constate que la datation du versement du tribut n'est pas facile. Il montre qu'il peut être soit de la première partie du règne de Ștefan le Grand, soit de 1479, soit de période 1479-1481, et même de l'époque de Bayezid II, après la cessation des hostilités entre la Moldavie et la Porte. Le document TKSMAR. E. 5995, tranche désormais la difficulté. Il énonce d'une manière catégorique que la Moldavie avait payé en 885 H. [1480-1481] un tribut de 6.000 pièces d'or. Notons ici pour mémoire que l'historien Ibn Kemâl, au reste assez bien informé sur le tribut des principautés danubiennes, écrit que Mehmed II obligea la Moldavie et la Valachie à payer la djizya (cizye). Mention de peu de poids, puisqu'on sait que la Valachie avait payé le tribut dès une époque bien antérieure.

doublé, car il a été porté de 3 000 florins à 6 000 florins. Cependant nous ne pouvons pas fixer le moment où le montant du tribut de la Moldavie, qui était au commencement de 2 000 florins, a été augmenté à 3 000 florins. Il est possible que ce doublement du tribut sur la base de 3 000 florins soit une simple figure de style.¹⁹³ Quant à l'augmentation de 1 000 florins du tribut moldave de 5 000 florins, dans la dernière année du règne du sultan Mehmed II, nous pensons qu'elle fut imposée par les grands préparatifs faits pour une campagne en Orient du début de laquelle le sultan est mort (3 mai 1481).¹⁹⁴

Ce qui est certain c'est que depuis le début du règne de Bayezid II (31 octobre 1481/8 Ramazan 886) jusqu'au règne de Selim Ier, la Moldavie a payé chaque année de nouveau 5 000 monnaies d'or à la trésorerie du sultan, toutefois, pendant cette période, avec quelques interruptions.

Il résulte de la relation d'Angiolello Giovanni Maria (1452-1525) que le prince Ștefan le Grand refusa à une certaine époque de payer le tribut, ce qui eut comme conséquence que Bayezid II fit une grande expédition militaire, l'été de 1484, et les places fortes de Kilia et d'Aqkirman (Cetatea-Alba).¹⁹⁵ Les chroniques turques rapportent que le prince de Moldavie renonça à ces deux places et paya le tribut pour le reste de son pays.¹⁹⁶ A cet égard il faut retenir une information donnée par les chroniques anonymes, et qui est conservée aussi par Sa'd ed-Din, information

193 C'est ainsi que dans un document qui se trouve aux Archives de l'Etat de Bucarest (fonds Monastère Cotroceni) l'on traite de la vente d'une café à Bucarest en 1104 H./1693 pour le prix de 30 «gurus léonins» (esedi), et l'on écrit: «dont la moitié vaut 15» etc.. Cf. M. Guboglu, *Catalogul documentelor turcești, 1455-1829, t. II, Bucarest-1965, p. 205, no. 283.*

194 Sur cette question: F. Babinger, *Mohamèt II le Conquérant et son temps...*, p. 492 - 493; voir aussi *Maometto il Conquistatore...*, pp. 600 - 606.

195 Cf. N. Beldiceanu, *La conquête des cités marchandes de Kilia et de Cetatea-Alba par Bayezid II*, dans «SOF», XXIII (Munich, 1964), pp. 36 - 90.

196 Cf. Qodja Hüseyin, *ouvr. cité, t. II, p. 340 b.*

ayant trait à une entente conclue entre Bayezid II et le prince Ștefan le Grand, et placée dans les rubriques de l'année 892 H. (=1486-1487).¹⁹⁷ Les jours dans lesquels Da'ud pacha est venu de Moldavie /apportant/ le kharâdj pour deux ans et il est parti en recevant une réponse pacifique. Le fait est noté aussi dans deux biographies (Menâqib) du sultan Bayezid II où l'on indique: «Un ambassadeur est arrivé de Moldavie pour payer le kharâdj que le sultan a exigé de ce prince comme prix de la paix».¹⁹⁹ De ces sources il résulte que le paiement de ce tribut a eu lieu dans l'année 1487, pendant l'expédition de Da'ud pacha contre les provinces d'obédience memluke. Quant au montant du tribut, comme celui-ci était payé pour une période

197 Cf. Hans Joachim Kissling: Eine anonyme altosmanische Chronik über Sultan Bâjezîd H., dans «Der Orient in der Forschung», Wiesbaden-1967, pp. 409 - 433; sur haraci cf. p. ...; Fr. Giese, Die altosmanischen Chronik... t. 1, p. 118; Sa'd ed-Din, ouvr. cité, t. II, p. 54. Ștefan S. Gorovei: Moldova în «Casa pacii». Pe marginea izvoarelor privind primul secol de relatii moldo-otomane (La Moldavie et la «Maison de la Paix». Les sources historiques relatives au premier siècle des relations entre la Moldavie et l'Empire ottoman), dans «Anuarul Institutului de istorie și Arheologie «A.D. Xenopol» XVII - 1980, Iași, pp. 629-667; sur haraci p. 645 et suiv.; idem, La paix Moldo-Ottomane de 1486 (Quelques observations en marge des textes), dans «Revue Roumaine d'Histoire» (abr=RRH), t. XXI, Juillet -déc. 1982, 3-4, pp. 405 - 421.

199 Cf. Menâkib-i Sultân Bayezid Khan ibn Muhammed Khan, éd. O. Gorka: Nieznany zywot Bajezida II, Lwow, 1398, p. 21; compte-rendu de I. Corfus dans «Codrul Cosminului», X (1936-1939), Cernăuți, 1940, et de P.O. Panaitescu, dans «RIR», IX (Bucarest-1939), pp. 338 - 339; et surtout Nasuh Matrakçı, Ta'rih-i Sultan Bayezid («Histoire du sultan Bayezid II ms. fonds Revan Köşkü 1272, cf. H. G. Yurdayın, Matrakçı Nasuh, Ankara, 1963, pp. 10, 119 - 126; sur le manuscrit, cf. E. F. Karatay, Topkapı Sarayı Müzesi Kütüphanesi Türkçe Yazmalar Kataloğu («Catalogue des manuscrits turcs de la Bibliothèque du Musée du Palais de Topkapı»), t. I, Istanbul, 1961, p. 205, no. 264. Un microfilm se trouve aux Archives d'Etat de Bucarest (Rola... Turcia/1966, c...). Sur le Catalogue de E. E. Karatay cf. compte-rendu dans «SAO» V-VI (1967), pp. 365 - 367: L'importance pour l'histoire des Pays Roumains des manuscrits turcs de la Bibliothèque Topkapı Sarayı, Istanbul, décrits par Fehmi Edhem Karatay... (M. Guboğlu).

de deux ans, nous sommes en droit d'assurer qu'on a payé 10 000 pièces d'or. Mais nous ne croyons pas valable l'opinion selon laquelle Ștefan le Grand aurait obtenu à cette époque que le tribut fût fixé à 4 000 monnaies d'or, selon les dires d'un rapport vénitien qui nous a été transmis par Marino Sanuto en 1503.²⁰⁰ Qodja Hüseyin en décrivant les événements qui eurent lieu en l'an 1497 (902 H.) écrit que lorsque le roi de Pologne (Jean Albert) voulut passer par la Moldavie pour attaquer les Turcs, le prince de ce pays était tributaire de la Sublime Porte.²⁰¹ Mais il ne dit pas à quel prix.

Il faut admettre avec réserve le paiement d'un tribut moldave d'un montant de 8 000 monnaies d'or, payé en 1514 par le prince Bogdan III. Car cette somme, non plus que celle mentionnée par Sanuto, ne correspond point aux 5 000 florins payés chaque année, à partir du règne de Bayezid II (1481) et jusqu'au milieu du règne de Selim 1er (1515) qu'indique le document conservé dans les Archives du Palais Topkapı (Istanbul). Le prince Boğdan III a-t-il dû élever le tribut de la Moldavie à la somme de 8 000 monnaies d'or sous le règne de Selim 1er. Cela n'est pas plausible, vu que Selim était redevable au prince de Moldavie de l'avoir aidé en 1512 à occuper le trône.²⁰²

*
**

200 Sanuto, *Diarii*, t. V, col. 464: «da Ștefan voyvoda de Moldavia ducati 4 milio», apus M. Berza, *ouvr./art. cité*, p. 9, note 5.

201 Cf. Qodja Hüseyin, *ouvr. cité*, t. II, 354 b.

202 Cf. Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românilor* («Documents concernant l'histoire des Roumains»), t. 11/3, p. 171, no. CLVII: «De quibus vojvodam illum magnanimum olim Stephanum fecit tributarium, nam octo millia ducatorum in auro quotannis turcae (turce) pendere solet» Cf. N. Iorga, *Studii istorice asupra Chilieii și Cetatii-Albe*, București, 1899, p. 179, n. 1; N. Iorga, *Istoria Românilor*, t. IV, Bucarest, 1937, p. 289, note 1; C. Giurescu, *Capitulatiile...*, p. 65; L. Marinescu, *Bogdan III cel Orb*, Bucarest, 1903, p. 83.

Manole Neagoe, *Contributii la problema aservirii Moldovei fata de Imperiul otoman*. Intelegerea dintre Bogdan și Selim din anul 1512 («Recherche sur la soumission de la Moldavie à l'Empire ottoman. L'accord entre Bogdan III et Selim 1er de l'année 1512»), dans «*Studii, Revista de istorie*», XVII, 2 (Bucarest-1964), p. 312, Mihail

De tous les faits exposés précédemment il ressort que les chroniqueurs turcs relatent, en ce qui concerne la Moldavie et la Valachie, que les pays roumains étaient tributaires (haracgüzar) ou payaient le tribut à certaines époques seulement. Mais il ne figure dans ces textes aucune information concernant le montant du tribut, si ce n'est de vagues données sur une évolution interrompue. L'historien très connu Johann Wilhelm Zinkeisen écrit: «Eine Erhöhung des von den woivoden der Moldau und von Siebenbürgen, sowie von dem Freistaat Ragus theils an Ungarn an die Pforte bisher gezahlten Tributen sollte in keine weise stattfinden»²⁰³ concernant le traité hungaro-ottoman de 1503. Bien sûr c'est une grave erreur en citant la Transylvanie parmi les tributaires communs du roi de Hongrie et du Padichah ottoman remarque par le prof. Tayyib Gökbilgin.²⁰⁴ «Dans le texte turc et dans le texte latin Erdel (Transilvanie) n'est pas cité dans cette catégorie de tributaires [seulement la Valachie et la Moldavie]. Ce qui d'ailleurs serait impossible». Parfois elles montrent que le tribut a été augmenté et qu'il a été payé pour les années précédentes.

Guboglu, Fatih Sultan Mehmed ve Yavuz Sultan Selim'in Boğdan Voyvodalarına yazdıkları slavca mektupları («Lettres slaves adressées par les princes de Moldavie aux sultans Fatih et Selim Ier») dans «BTTD», no. 19. (Istanbul-1969, pp. 33 - 36 + facs.; N. Beldiceanu, La Moldavie ottomane à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle dans «EEI», XXVII, 2 (Paris-1969), pp. 239 - 266 + 1 carte + 2 pl h. sur doc. 1512, p. 256 - 257 et surtout Marcel Dumitru Ciuca, Din relațiile Moldovei cu Imperiul otoman în timpul lui Bogdan al III-lea («Aspects des rapports de la Moldavie avec l'Empire Ottoman sous le règne de Bogdan III»), dans «RI» t. 31, No. 7 (Bucarest-1978), pp. 1253-1263. Texte slave transcrit et bien traduit (pp. 1262-1263).

203 Cf. Johann Wilhelm Zinkeisen, Geschichte des osmanischen Reiches in Europa von..., Zweiter Theil (II) 1453-1474, Gotha-1854, p. 518.

204 Tayyib Gökbilgin, Prof.: Korvin Mathias (Mátyás) Bayezid II.e mektupları tercümelere ve 1503 (909 H.) Osmanlı-Macar muahedesi nin türkçe metni - «La traduction des lettres de Korvin Mathias à Bayezid II. et le texte turc du traité Hungaro-Ottoman de 1503 (909)», dans «Belleten» Cilt XXII, Sayı 87, T.T.K. Basımevi-Ankara, 1958, pp. 376, note 22; 389, n. 22.

Les sources européennes en revanche offrent des données plus fournies sur le montant du kharâdj des principautés danubiennes. Mais, comme nous l'avons dit, ces données sont peu claires, contradictoires, souvent erronées, et on ne peut guère se fonder sur elles d'une manière sûre pour étudier le tribut payé par les pays roumains à la Sublime Porte. Les meilleures sources pour étudier le tribut payé au Grand Seigneur tant par les principautés danubiennes que par d'autres Etats du Sud-Est de l'Europe, c'est-à-dire pour étudier le problème du tribut dans l'Empire ottoman, sous ses divers aspects sont assurément les actes de trésorerie des sultans (*Hazine-i 'amire; hazine-i hümayun*), conservés dans les Archives du Palais de Topkapı (*Topkapı Sarayı Arşivi*)²⁰⁵ ainsi que dans les Archives dites du *Başvekâlet* ou *Başbakanlık Arşivi*²⁰⁶ etc. Le document que nous avons découvert dans une première recherche²⁰⁷ en ces Archives nous a montré non seulement le montant du kharâdj de la Moldavie (5 000 et 6 000 florins) et de la Valachie (500 000, 600 000 aspres et aussi 700 000 aspres) à une époque donnée, mais aussi son évolution.

En même temps il ressort clairement de ce document que la Moldavie payait son tribut en ducats ou florins, donc dans une monnaie étrangère. Par une lettre du 5 octobre 1455 le Sultan demandait qu'on lui envoyât 2 000 «ducats d'or» tandis que la Valachie payait le tribut en aspres turcs nommés *aççe*. Après 1479 (883 H.) malgré le fait que des monnaies d'or ottomanes (*altun*) ont été émises par Mehmed II en 882 (1447-1478),²⁰⁸ la Moldavie payait son tribut en florins ou monnaies d'or vénitienes.

205 *Topkapı Sarayı Arşivi Kılavuzu*, («Guide des Archives du Palais de Topkapı I»), (Istanbul - 1939) et II (1940), 2. fasc. publiés + 4 fasc. mss. sous presse éd. Tahsin. Öz. un catalogue...?...

206 Cf. Mithat Sertoğlu, *Muhteva bakımından Başvekâlet Arşivi*, Ankara, 1955, «Türk Tarih Kurumu Basımevi», XV + 90 p.; Atilla Çetin, *Başbakanlık Arşivi Kılavuzu*, Istanbul - 1979, XVI + 171 p.

207 Istanbul, *Topkapı Sarayı Arşivi E. 5 995* (à I. H. Uzunçarşih E. 6995 ?).

208 Sur les pièces d'or ottomanes, cf. F. Babinger: *Mitteilungen*

Bien que les historiographes roumains aient cru qu'au commencement le tribut de la Moldavie était payé en «florins d'or hongrois», l'acte de Topkapı montre clairement qu'avant 1471, sous le règne du sultan Mehmed II, donc à partir de 1456 (printemps), l'on payait le tribut en ducats vénitiens (efrenciyye). Cette monnaie a beaucoup circulé en Moldavie du XVe jusqu'au XVIIe siècle. Elle apparaît, concurrent avec le florin hongrois, dès 1446, sous le nom de zloti tatarești (zolota),²⁰⁹ F. Babinger estime que ces monnaies, fréquemment citées dans les textes de la seconde moitié du siècle, doivent être une imitation du ducat vénitien due aux Génois de Caffa, d'où leur nom.²¹⁰

En Moldavie toutes les transactions commerciales et même le paiement du kharâdj (jusqu'au règne de Bayezid II) étaient faits en cette monnaie tandis qu'en Valachie

zur Frage der osmanischen Goldprägungen im 15 Jahrhundert unter Murâd II. und Mehmed II, dans «SOF», t. X, 1956, pp. 550 - 559; F. Babinger, *Contrafazzioni ottomane della zecchino nel XV secolo*, dans «Annali» (Istituto Italiano di Numismatica), t. III, Rome, 1956, pp. 84 - 85; F. Babinger, *Reliquien schacher am Osmanenhof im XV. Jahrhundert. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte der osmanischen Goldprägung unter Mehmed II., idem Eroberer*, Munich, 1956, 47 p. + 2 pl.; Halil Sahilliođlu, *XV. yüzyıl sonunda Osmanlı darphane mukataaları* («La ferme des ateliers monétaires ottomans à la fin du XVe siècle»), dans «İktisat Fakültesi Mecmuası», t. XXIII, 1-4 (Istanbul-1963) (tirage à part), p. 33, 72; N. Beldiceanu, *Actes...*, t. I, pp. 174-176 Cf. infra, p. 32 note 212; I. Artuk, *Osmanlı beyliğinin kurucusu Osman Gazi'ye ait sikke* («Au sujet d'une monnaie d'Osman Gazi, fondateur de la principauté ottomane»), dans «Birinci Uluslararası Türkiye'nin sosyal ve ekonomik tarihi Kongresi tebliğleri», Ankara - 1980, pp. 27 - 33 + 1 pl.; voir aussi compte-rendu, dans «Turcica», t. XIII, 1981, p. 277 (Ni-coara Beldiceanu).

209 Recte, en réalité, des monnaies genois de Caffa (tk. Kefe); sur Zolota cf. M. Belin, *Türkiye İktisâdi Tarihi... Çeviren: M. Ziya*, 1931 Istanbul, «Devlet Matbaası», p. 28; voir aussi I. Artuk, *Sikke*, Dans «IA» sub voce...

210 Cf. F. Babinger, *Südoeuropäische Handelsmünzen am Ausgang des Mittelalters*, dans «Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte», t. 44, 1957, pp. 352 - 358; compte-rendu dans «SAO», t. II Bucarest - 1960, pp. 302 - 304 (O. Iliescu).

circulait l'aspre (aqce).²¹¹ Le fait est corroboré le traité de paix avec la Moldavie de l'an 1480, ou il est de même question de florins (filori) et de sikke-i efrenciyye, nom qu'on donnait aux ducats ou monnaies d'or de Venise. Cette monnaie était appelée aussi frengi altun, sikke-i efrenciyye, flori et enfin yaldız altun, etc.²¹² Il est intéressant de connaître le cours du florin de Venise dans l'Empire ottoman exprimé en aspres (aqce) turcs. Du temps du sultan Mehmed II et plus tard, le ducat de Venise était considéré comme la monnaie étrangère la plus chère, car il valait environ 40 ou 45,5 aspres.

Vers la fin du règne de Bayezid II, il valut 54 aspres et, au commencement du règne de Selim 1er (918 H./1512

211 Cf. G. Zane, *Sisteme monetare și monete principale din veacurile trecute*, («Systèmes monétaires et principales monnaies des siècles passés»), Jassy, 1928, 36 p.

212 Le problème de la frappe des premières pièces d'or ottomanes est extrêmement épineux. Quelques sources attestent l'existence de monnaies d'or turques à Florence, à Bala en Moldavie et bien entendu à Constantinople, dans la première moitié du XVe siècle. La monnaie la plus ancienne semble être celle de 1425. En 1431, le ducat d'or de Turquie est connu en Moldavie et il est mentionné souvent dans les actes moldaves de la période 1449 - 1465. Une source non turque parle d'une frappe de florins en 1456, mais jusqu'à présent la première source ottomane à faire état d'une frappe à Constantinople (=Istanbul) est de 976 H. (1471 - 1472). En 1475, Mehmed II donnait à ferme le droit de frappe des pièces d'or «in stampa venetiane». La pièce d'or ottomane la plus ancienne qui nous soit parvenue ne date que de 882 H. (=1477-1478); cf. F. Babinger, *A proposito delle coniazioni d'oro ottomane nel XV secolo sotto Murād et Maommeto II*, dans «Rivista italiana di numismatica e scienze affini», t. LIX, Perugia, 1957, p. 93, n. 9; N. Beldiceanu, *Actes... t. I*, p. 174-176; Ș. Papacostea, *Știri noi eu privire la istoria husitismului în Moldova în timpul lui Alexandru cel Bun* («Nouvelles informations concernant l'histoire des hussites en Moldavie sous la règne d'Alexandre le Bon»). «Studii și cercetări științifice. Istorie, Acad. R.P. Române, Filiala Iași, t. XIII/2 Jassy-1962, fac-similé de l'acte p. 256 face, ligne 29; H. Sahillioğlu, art. cité, *ibid*; N. Beldiceanu, *Sur les Valaques des Balkans slaves à l'époque ottomane (1450-1550)*, dans «REI», t. XXXIV, 1966, pp. 123 - 124 et surtout I. Artuk, art. cité, supra note 208.

J. C.) et plus tard il atteignit jusqu'à 55-60 aspres, nous informe le chroniqueur Solakzade Hemdemi.²¹³

Un seul témoignage contemporain rapporte, il est vrai, que le sultan Mehmed II avait demandé des pièces d'or hongroises.²¹⁴ Mais, dans la lettre en slavon du sultan, se trouve l'expression «ducats d'or hongrois».²¹⁵ Cette monnaie d'or ou florin hongrois, utilisée aussi pour payer à un moment donné le tribut de la Valachie, avait un cours plus bas que le florin vénitien. C'est ainsi que du temps du sultan Mehmed II son cours normal était de 40 aspres (aqçe). Les premières années du règne de Bayezid II, comme nous l'avons montré, il atteignait 43 aspres et plus tard, à l'avènement de Selim Ier, il monta à 50 aspres. Cette équivalence des monnaies d'or en aspres turcs nous aide à nous rendre compte de la valeur de ces monnaies et de leur puissance d'achat.

Nous savons donc dans quelles monnaies et de quelle valeur les pays roumains ont payé leur tribut à partir de la seconde moitié du XVe siècle. Mais un problème prête à discussion, celui de savoir dans quelle monnaie a été payé le tribut avant le milieu de ce siècle. Certains économistes, numismates et historiens considèrent que Mircea l'Ancien, prince de Valachie, a payé comme tribut (djizya) à Bayezid Ier, la somme de 3 000 «monnaies rouges» (qizil qurus) valaques, en l'an 793 H./1391, ayant la valeur de monnaies d'or.²¹⁶ Mais quel fondement peut avoir cette

213 M. H. Solakzade, *Ta'rih-i Al-i 'Osman*, Istanbul, 1297 H. (=1880), p. 346; N. Beldiceanu, *Actes...*, t. I, p. 175; N. Beldiceanu, *La crise monétaire ottomane au XVIe siècle et son influence sur les principautés roumaines*, dans «SOF», t. XVI, 1 (1957), p. 73, cf. supra p..., n. 88.

214 Cf. M. Costachescu, *Documente moldovenesti inainte de Ștefan cel Mare* («Documents moldaves d'avant le règne de Ștefan le Grand»), Jassy-1932, p. 793.

215 Cf. M. Costachescu, *ouvr. cité*, p. 801; cf. supra, p..., n. 169.

216 Cf. M. Belin, *Essai sur l'histoire économique de la Turquie*, Paris-1865, pp. 21, 29 - 30. (Cf. aussi la trad. turque par M. Ziya).

hypothèse, du moment que l'acte respectif, comme nous l'avons montré est faux ou apocryphe?

Il ressort de l'acte de Topkapı Sarayı Arşivi dont nous donnons la traduction que le tribut de la Valachie était le double et même presque le triple de celui de la Moldavie, Ceci s'explique par le fait que le premier de ces deux pays avait commençé à payer le kharâdj presque un demi siècle auparavant, en 1394 ou en 1395, et qu'il avait des ressources humaines et économiques plus importantes. C'est pourquoi, en général, le kharâdj de la Moldavie fut, depuis le commencement et jusqu'à la fin, inférieur à celui de la Valachie.

L'acte qui se trouve dans les Archives du Palais de Topkapı Sarayı, publié pour la première fois en transcription turque (latin) par I. H. Uzunçarşılı, nous apporte en même temps un fondement solide pour étudier l'évolution du tribut turc, au cours des deux ou trois premières décades du XVIIe siècle. Ce tribut était à cette époque d'environ 700 000 aspres pour la Valachie et de 5 000 pièces d'or pour la Moldavie. Notons qu'on observe pendant les deux dernières décades de ce siècle une augmentation massive du tribut des principautés danubiennes. Ainsi le point culminant de celui-ci est atteint en 1593 (155 000 pièces d'or pour la Valachie et 65 000 pièces pour la Moldavie).²¹⁷ Mais M. Berza dans son ignorance en problème concernant le kharâdj n'a pas compris que cette somme n'a pas été payée, étant donné que les princes moldo-valaques régnants avaient été changés et les principautés roumaines se sont soulevées sous la bannière du prince Michel le Brave «Mihai Viteazul» (en 1595). Même pour les sus-dites motifs la demande antérieure (en 1001 H./1592 J. C.) de cent bourses ou fardeaux (yük) d'aqce (=10 000 000 aspres) pour la Valachie et soixante-dix yük's (=7 000 000 aspres pour la Mol-

217 M. Berza, *Haraciul Moldovei și Tarii Românești in sec. XV - XIX* («L'évolution du taux du tribut payé par la Valachie et la Moldavie»), dans «SMIM», t. II (Bucarest - 1957), pp. 46 - 47.

davie²¹⁸ ne corresponde pas à la réalité historique. Nous revenons sur le tribut payé par la Moldo-Valachie et la Transylvanie à la Porte pendant le XVII^e siècle.

Cette étude n'épuise pas les problèmes du tribut à la Porte ottomane, tant en ce que concerne le quantum, que son évolution, dès le commencement et jusque le règne de Süleyman le Magnifique. Les trésors des archives turques, surtout ceux d'Istanbul, sauront confirmer, infirmer ou compléter les données de ce problème sous ses divers aspects. En attendant, le problème reste ouvert.

Afin d'illustrer le problème en question, nous donnons en annexe quelques fragments de chroniques ottomanes et quatre documents turques plus significatifs.

ANNEXE

— I a —

[XV^e siècle]. — **Fragment de la chronique d'Oruç (Urudj), relatif à la lutte de Bayezid I avec Mircea le Vieux, prince de Valachie, et la soumission du prince roumain au kharâdj.**

... Le sultan Bayezid, de retour de là-bas (de Belgrade), a conquis Nicopole (Nikboli) et Silistra. À l'époque, prince de Valachie était l'infidèle Mircea (Birçi)¹ qui, ayant rencontré le sultan Bayezid à fait une grande guerre. Ainsi, tant parmi les musulmans que parmi les infidèles beaucoup des hommes ont péri. A été une grande carnage-massacre (kırğın)² L'armée des infidèles était grande. Ne peuvent distinguer les uns des autres et les musulmans étant probablement faibles, 'Ali pacha³ a adopté une mesure: après avoir fait allumer les torches et transporter

218 Başbakanlık Arşivi, İstanbul, Mühimme defteri, n. 70, hüküm no. 485 cf. Mihail Guboğlu, Mihai Viteazuk în documente turcești (Michel le Brave dans les documents ottomans), dans «Revista Arhivelor», Nr. 2 (Bucarest - 1975), pp. 147 - 148, doc. no. 5 (Translitération + traduction).

tous les morts musulmans, il les fit jeter à l'eau. Au lieu nommé Argeş (Ağraş-Oğraş)⁴ ils n'ont laissé aucun mort (cadavre) musulman. A l'arrivée du matin il se sont enfui de ce lieu, en s'en allant ailleurs. Le bey ghiavur «kâfir» [Mircea] a envoyé un homme, sur le lieu Argeş, qui a vu qu'il n'y était plus un seul des morts musulmans. [Alors] Mircea arriva lui même et vit qu'il n'y était plus un seul des morts musulmans, mais il y en avait beaucoup des infidèles détruits. L'infidèle fut saisi de peur et s'epouvanta. Lui aussi s'enfuit et s'en alla ailleurs. Le sultan Bayezid, de son côté, rebroussant le chemin, traversa le Danube (Tuna) et Nicopole vint à Adrianople (Edirne). Ensuite, l'infidèle Mircea, resté impuissant s'est soumis au tribut (kharâdj) en 793 de l'Hegire⁵...

Ed. Franz Babinger: *Urudj (=Oruç) p. Adil, Tevârih-i Âl-i 'Osman*, Hanover 1925-1926, p. 27 (Ms. Oxford) et p. 98 (Ms. Cambridge).

(1) Cf. Ms. d'Oxford.

(2) Apud ms. Oxford: *Mirği* (Mirci), ms. Cambridge: *Birği*.

(3) Djandarlızade 'Ali pacha, le premier vezir: 1387 - 1406 déc. 18. (Cf. Ord. Prof. İsmail Hakkı Uzunçarşılı: *Çandarlı vezir ailesi, Türk Tarih Kurumu Basımevi - Ankara, 1974, p. 31 - 45: Ali paşa b. Hayrettin paşa.*

(4) L'Oğraş signifie aussi *rencontre; combat* (Vieux mot.).

(5) 793 H. = 9.XII.1390 - 29.XI.1391.

— H a —

[XVe - XVIe siècle]. — Fragment de la chronique de M. Neşri, relatif à l'expédition de Bayezid contre la Valachie [1394] et la soumission de celle-ci au kharâdj ou tribut [1395].

Texte en transcription (Translitération)

Teveccüh üs-Sultan Bayezid Han ilâ Kastamonı ve Rucû'uhü ilâ Eflâk

Şöyle rivâyet iderlerki, Padişah-i Islâm Beyezid Han Aydm ve Mentеше ve Saruhan ve Germiyan İlini feth idicek, Mentеше oğlu, Yıldırım Han'dan kaçub, Kastamonı Be-

gi K ö t ü r ü m B a y e z i d'e varub, tahrik idüb, ba'zı memalik-i mahmiye'de ehl-i islâmı gâret idüb, sûret-i 'is-yân izhâr idicek Hunkâr dahi 'asâkir-i mansûreyi cem' idüb, Kastamom'ye müteveccih oldı. Andan Eflâk voyvodası **امیرچی** ¹ - Mirçâ, Padişah'un harac-güzâr-ı iken anı işidüb, Tunay'ı geçüb, Karın-ovası² gâret idüb, ehl-i islâm'dan ba'zı şehid ve ba'zısm esir idüb, yine Eflâk'a gitdi. Hunkâr bu işden haberdar olup, Kastamom'ye gitmeği ol yıl te'hîr idüb, dönüb, Edirne'ye gelüb, anda akıncı cem' idüb, Niğbolu'dan Eflâk'a geçüb, yakub, yıkub, gazile gannâyimle muğtenim ilmuşken, **ارکشی** ³ - «Arkaşi» nâm mevzi'de M i r ç â gelüb, ehl-i islâmı uğraşub, ol def'a da münhezim oldı. 'Askerinün ekseri kılıçdan geçüb, Mirçâ itdüğüne peşîman oldı. Heman gelüb, Hunkâra yalvarub iltizâm idüb, itâ'at itdi. Ve bu vâkı'a hicretün Yedj yüz toksan üçünde⁴ idi.

Traduction

L'avancement du sultan Bayezid khan jusqu'à Kastamonu et le retour de là-bas jusqu'à la Valachie.

... [L'expédition du sultan Bayezid contre Kötürüm Bayezid, prince de Kastamonu]. Le Voïvode de la Valachie, Mircea (Emirci), au temps où il était tributaire du Padişah (harac-güzâr), entendant ceci, a traversé le Danube, a devasté Karın-Ovası⁵ et après avoir tué nombre de musulmans, il a pris d'autres en captivité et retourna de nouveau en Valachie. L'empereur-sultan (Hünkâr)⁶ ayant été informé de la chose, a remis son expédition cette année à Kastamonu, rebroussa le chemin, vint à Adrianople (Edirne-Edrine) et réunit là-bas akındji's. [Ensuite], passant par Nicopole en Valachie, les ghazi's,⁷ devastant tout, se comblèrent de butin; alors, Mircea (Mirçâ), arrivant sur le lieu, dit Argeş (Arkaşi) s'est battu avec les musulmans, mais tout coupé, fût vaincu. La plupart de son armée, ayant été passée au fil de l'épée, il se repentit de ses actes. Venant de suite, il implora l'empereur (sultan) et trouvant

qu'il était nécessaire de payer le tribut (kharâdj) s'y soumit. Et cet événement eut lieu en 793 de l'hégire⁸...

Ed. Mehmed Neşri, *Kitâb-ı Cihan - Nüma* [ou] *Neşri Tarihi* I. Cilt Yayınlayanlar: Falk Reşit Unat ve Dr. Mehmed A. Köymen, «Türk Tarih Kurumu Basımevi-Ankara, 1949, p. 316 - 317; cf. aussi ed. Franz Taeschner: *Ğihannüma* Die Altosmanische Chronik des Mevlânâ Mehmed Nescri... nach Vorarbeiten von Theodor Menzel, «Otto Harrassowitz». Band I, Leipzig - 1951, p. 85 - 86:... «*Emirci itdügüne pişman olub hünkâra yalvarıp kharâdj iltizâm idüb ita't itdi...*»; Band II (Leipzig-1955), s. 133 - 134: «... Emirci itdügü işte pişman oldı. Hemân gelüb Hünkâra yalvarıp khrâdja iltizâm idüb ita'at itdi...» (Cf. Mihail Guboğlu - Mustafa Mehmet, *Cronici turceşti privind tarile române...*, I Bucureşti - 1966, p.).

- (1) Mircea cel Batrîn: 1386 - 1418.
- (2) *Karın-Ova* ou *Karın-Abad* en Bulgarie.
- (3) *Argeş* en Valachie, à gauche de la rivière Oit, alors capitale...
- (4) 793 H. = 9.XII.1390 - 29.XI.1391.
- (5) = *Karın-Abad* à cite de Varna.
- (6) Titre du sultan Murad 1er; monarque; empereur.
- (7) *Gazi* - Guerrier qui combat pour la foi islamique et qui a vaincu les infidèles...
- (8) 793 H. = 1391 (Recte 1394 ou 1395, le date de la bataille).

— III a —

1455, octobre [5]. — Saruhanbeyli.

Lette en slave du sultan Mehmed II «Le Conquérant» (el-Fâtih), par laquelle il exige du prince de la Moldavie, Petru Aron, la somme de 2 000 ducats - pièces d'or hongroises, comme kharâdj, pour accorder la paix, en lui donnant en même temps un terme d'environ trois mois.

Traduction

Tuğra: Mehmed, fils de Murad khan, toujours vainqueur.

De la part du grand seigneur et grand émire, le sultan Mehmed Beg, au noble et sage, et le plus digne d'honneur et d'éloges Io. Petru (Perte),¹ voivode et prince de la Mavrovlachie,² que ton Altesse reçoive le salutation avec plaisir: Tu as envoyé ce messenger et ce boyard à toi, MiHu le logothète³ et, par lui, le mot de ta seigneurie qu'il a dit. Donc, si tu enverras le kharâdj, 2 000 ducats d'or, à ma seigneurie, chaque année, alors il y aura la paix entre nous. Et pour cela nous mettrons un terme de plus de trois mois. S'il arrivera dans ce delai, alors la paix sera conclue avec ma seigneurie. S'il n'arrivera pas, cela vous savez... et que Dieu te donne la joie!

Mois octobre 5⁴

Sar [u] khan Beğlie.⁵

Original: Archiwum Glowne akt Dawnyh (abr. = AGAD) - Kraków, Arch. Kor., teczka 1, nr. 1.; Microfilm Arh. St. Bucarest, rola 1 (Polonia), s. 118.

Ed. W. A. Uljanitski, *Materiali diya istorii vzaimnih otnosenii Rossi, Polşii, Moldavii, Vlahii i Turcii ve XIV - XVI v.*, Moskva - 1887, p. 86-89, nr. 81; Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria Românilor*, II (Bucureşti-1891), p. 671 (Texte slave et trad. latin); Constantin Giurescu, *Capitulațiile Moldovei eu Poarta otomana*, Bueureşti-1908, p. 57; N. Iorga, *Privilegiul lui Mohammed al II-lea pentru Pera* (1 iunie 1453). «Analele Academiei Române» s. II, t. XXXVI, 1913-1914, Mem. sec. ist. Bucureşti 1914, p. 80-82; Mihail Costacescu, *Documente moldovenesti inainte de Ştefan Mare*, vol. III, Iaşi-1932, p. 801; F. Babinger. *Cel aintii bir al Moldovei catre Sultan*. «Omogiu fratilor Alexandru şi Ion Lapedatu... Bue. 1936. p. 29-37; A. C. G. Grecu (=P. P. Panaitescu), *Pe marginea folosirii izvoarelor cu privire la supunerea Moldovei la tributul turcesc* (Vaslui-1456). «Studii. Revista de istorie», III, 1952, p. 197; F. Babinger. *Maometto il Conquistatore e il suo tempo*, Torino-1957, p. 213; Mihail Guboğlu, *Paleografia şi diplomatica turco-osmana*, Ed. Acad. RP. Româna, Bue. - 1958, p. 131 et 164 (facsimil); Zygmund Abrahamowicz, *Catalogue des documents turcs...* Warszawa -

1959; p. 21-22 (résumé); Mihail Guboglu, *Catalogul documentelor turcești* Vol. II (1435-1829)... București-1965, p. 3-5, no. 1; idem, *Fâtiḥ Sultan Mehmed ve Yavuz Sultan Selim'in Boğdan Voyvodalarına yazdıkları slavea mektuplar*. «Belgelerle Türk Tarih Dergisi» 19 (İstanbul-1969) s. 31-36 + 3 pl.; Mustafa A. Mehmed, *Documente turcești privind istoria României* [recte: tarile române] Vol. I, Buc. - 1976, p. 1-2 etc.

(1) Petru Aron: 1455 mai 25 - 1457 avrîl 14 (Ile fois).

(2) Kara-Eflâk Mavro-Valachie = Moldavie (en grec), tk. Kara-Boğdan et Kara-Eflâk La Valachie-Minore «Küçük Eflâk» (en roumaine: *Oltenia*).

(3) Cf. Nicolae Grigoraș, *Logofatul Mihu*. «Studii și cercetări istorice» Anuarul Institutului de istorie națională» A. D. Xenopol, Ișai, vol. XIX, București-1946, p. 123-173 (Avec extrait).

(4) Manque l'année [1455 et non 1456].

(5) *Sarukhan Begliye* ici, en Bulgarie à côté de Tatar-Pazarçik; il y a un *Saruhan Beyliđi* en Anatolie.

— IV a —

1456 iunie 9 (860 receb 5). — Dans de Biuvac - camp de Yeniderbend

Le privilège (priblilegium) du sultan Mehmed II, par lequel, en annonçant la reconciliation avec Petru [Aron], le prince régnant de Moldavie, il accorda aux marchands de Cetatea-Alba (Akqirman) la permission de faire du commerce dans les villes de Brusa (Bursa), d'Adrianople et d'Istanbul (dans l'Empire ottoman).

Traduction

El (Huve - Allah ou Dieu)

Tuğra: Mehmed, fils de Murad khan, éternellement vainqueur.

L'ordre donné par la signe (Nişan) impérial est que, le moment présent, m'ayant reconcilié avec le voïvode Petru (Pitir), le bey de la Moldavie (Boğdan), glorieux entre les émirs choisis, j'ai écarté l'hostilité d'entre nous et j'ai ordonné que les marchands d'Akqirman,¹ et du villâyet de

celle-ci, viennent avec leurs bateaux faire des ventes - achats avec la population, tant à leur arrivée, qu'à leur retour, et qu'aucun de mes beys, subaşı's,² spahi's (sipâhi)³ et de mes sujets (**Kullarımdan**) n'apporte du dommage et de gaspillage à leur âme, leur tête ou leur marchandise.

Ainsi, si j'entends que, contrairement à mon ordre, ils leurs ont causé un dommage quelconque, alors sachez que j'enverrai des troupes et grand malheur (**belâ**)⁴ vous adviendra. Ayant pris connaissance de cette lettre (**biti**), faites-lui confiance, car c'est la vérité.

Rédigé le 5-me jour du Receb-ül-müreceb (généreux),
l'année 860.⁵ Dans le camp de Yeniderbend.⁶

Original: Archiwum Glowne Akt Dawnyh - Krakow, Arch. Kor., Dz. Turecki, teczka 2, nr. 3; Arch. St. Bucares, microfilm (Polonia), rola 1, c. 119, Bibl. Acad. R. S. România; pach. XXIV, doc. 1 (fotocopie).

Ed.: Dr. Friedrich Kraleilitz, *Osmanische Urkunden in türkischer Sprache* aus der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts... Wien - 1921/1922 p. 44-46 + facsimil I; N. Iorga, *Actul lui Mohammed al II-lea pentru negustorii din Cetatea Alba (1456)*. «Revista istorica», Bucureşti-1924, vol. X, no. 4-6, p. 105; Z. Abrahamowicz, *Catalogue des documents turcs* (1959), p. 22; M. Guboglu, *Catalogul documentelor turceşti* (1965, vol. II, 1965, p. 3-4 nr. 2; idem, trad. roumaine dans «Oraşul medieval»... Bucureşti - 1976, p. 178; Mustafa A. Mehmed, *Documente turceşti... I*, p. 2-3, nr. 2 (D'après M. A. M. un traité «*ahitnâme*»?).

(1) *Civis-Alba* ou Cetatea-Alba; après 1944 Biolgorod-Dinies-torvski en R. S. S. Ukraine.

(2) *Subaşı* - ancien titre militaire dans les pays de civilisation turque etc. cf. *Şu Bashi*. dans «Encyclopédie de l'Islam» IV, 1934, s. 513 - 514 (J. H. Kramers); ici de commissaire militaire; en roumaine: *subaşa*.

(3) *Sipâhi* - cavalier possesseur d'un «fief» (*timar, zeamet et has*).

(4) En roumaine: *belea* - nenorocire, nevoie mar etc. (Cf. L. Şaineanu, *Influenta orientala asupra limbii şi culturii române*, Bucureşti-1900, II, 1. *Vorbe populare*, p. 45 - 46.

(5) = 9. VI. 1456.

(6) Selon Fr. Kraeilitz: «Im Feldlager zu Rudnik.» (En Yougoslavie).

[1479 - 1480]. — «**Traité de paix**» par lequel, le sultan Mehmed II, en confirmant la réconciliation avec Etienne le Grand «**Ștefan cel Mare**», prince régnant de la Moldavie, redouble le kharâdj de la Moldavie de 3 000 à 6 000 pièces d'or par an.

Traduction

Le Sulhname du sultan Mehmed hkan - que la terre lui soit parfumée (légère) - avec le Qara-Bogdan.¹ —

La cause de l'émission du très glorieux signe impérial (Hakâni), auquel il convient un jugement juste, et de l'illustre monogramme (tuğra) sultanal, ornement du monde - qu'Allah glorifie son éternité, par respect pour les sept versets - est la suivante: Qara Bogdan qui, depuis les temps anciens, était plein de politesse et soumis envers le très haut «Nid» du Califat de la dynastie ottomane,² et surtout envers le Seuil glorieux de mon empire, haut comme le ciel, sans retarder un seul moment ses obligations de soumission, ainsi que les impôts (rüsûm) établis par ferman, se soumettait à mes ordres et payait à temps, et sans délai son kharâdj, qui je lui avais fixé. Mais, depuis quelque temps, les murmures de l'arrongance diabolique, ayant furré dans son cerveau l'idée de la révolte et de la turbulence, il [Etienne le Grand] franchit le cercle des conventions de la soumission et, disons, par désobéissance, fit preuve d'effronterie et quitta le chemin de l'obéissance. Pour cette raison, le zèle pour la foi en Allah et l'effort pour l'honneur de l'Empire se sont mis en mouvement. Ainsi, à cause de ma colère, avec mes armées glorieuses, porteuses des tempêtes, j'ai devasté comme un ouragan son pays prospère, en le transformant en des régions pareilles aux terres de Semud et Ad,³ et je lui avais donné un châtimeut terrible par ma brave main destructive.⁴ Après quoi, se réveillant de l'ignorance avec repentis et remord, il deman-

da pardon à force de centaines de milles d'humiliations et par toutes sortes de courbettes (prosternations) se réfugi-ant à ma Cour, protectrice du monde, il fit inclina sa face vers la terre en signe de servitude et implora par ces mots: «En livrant, comme avant, mon cou à la soumission et l'obéissance et, aussi en joignant (muz'af) à ceci mon kharâdj, qui, tel qu'il me fut fixé, était de 3 000 florins ef-renciye (européenne)⁵ par an, et en l'augmentant à 6 000 florins par an, je suis devenu l'ami de vos amis et l'ennemi de vos ennemis. De même, sans m'écarter, comme dans le passé, d'un seul pas, du droit chemin, je suis, de père en fils, un des serviteurs de cette Porte glorieuse, haute comme ciel».

Ainsi, pour éloigner du lieu de l'obéissance, la poussière de ses méfaits, il a fait jaillir de ses yeux des torrents de larmes et a demandé pardon. C'est pourquoi, l'océan de ma magnanimité et la mer de ma bienveillance ont déferlé et je lui ai pardonné sa culpé et renouvelé le pacte.⁶ Et Allah, le clément et le bienveillant a dit: «Tenez votre promesse, ceux qui ne tiennent pas leur promesse sont passibles de châtement!».

Puisque, selon les conditions mentionnées plus haut, il aura de bonnes relations avec la Porte de mon empire et se montrera docile, alors ni lui, ni ses biens, ni son pays ne sera attaqué ni par moi, ni par mes sandjaebeys, ni par mes autres sujets et, tant que de son côté on verra des actions justes, il jouira, de ma part, de la même bienveillance (şâhânemle) et sera protégé avec la même magnanimité princière (hüsrevânemle) qui est la mienne. Et je lui ai accordé ce 'ahidnâme, pour qu'il le tienne en sa main en signe de bienveillance et en raison de confiance.

Copie (*Suret*) à Bibliothèque Süleymaniye, Istanbul, fonds Esa't efendi, ms. no. 3369, fol. 47 - 49 (*Münş-at* - Code de miscellanées); Arh. St. Bucarest, microfilme (Turcia), rola 2, c. 204 - 205.

Ed. Aurel Decei, *Tratatul de pace - Sulhnâme - incheiat intre sultanul Mehmed II și Stefan cel Mare, la*

1749. «Revista istorica română», vol. XV, fasc. IB, Bucureşti - 1945, p. 465 - 494 et dans «Relatii româno-orientale. Culegere de studii», Bucureşti - 1979, p. 118-119, Mihail Guboglu, *Paleografia și diplomatica turco-osmana* ... (Buc. 1958) p. 139 + fac-similé (p. 165); Mustafa A. Mehmed, *Documente turcești... I* (București-1976), p. 5-7, nr. 5.

(1) Moldavie et peut-être aussi Etienne le Grand (*Ștefan cel Mare*).

(2) Hilâfet-i aşıyân-i Al-i 'Osman.

(3) 'Ad - ancien peuple mentionné assez souvent dans les légendes de prophètes du Coran etc. cf. «Encyclopédie de l'Islam» I (1913), p. 123-124 (F. Buhl) et «İslâm Ansiklopedisi» I (Istanbul-1950), p. 124; 'Ad ü Semud - deux peuples légendaires détruits, selon la tradition, de tempête comme châtement du ciel.

(4) Sultan Mehmed II «él-Fâtih».

(5) Dans texte: «Sikke-i Efrendj-i filori»...

(6) *Akd-ı ahdı tecdid kıldım.*

— Via —

[Environ 1515] — Document relatif au tribut de la Moldavie et de la Valachie —

Translitération

- [1] Qara Boğdanm haracı merhum sultan Mehemmed han zamanında sekiz yüz
- [2] seksen beşine gelince her yıl beş bin fuluri verirlerimiş
- [3] beşinde merhum sultan Mehemmed altı bin eylemiş sonra merhum hüdavendigar
- [4] serir-i saltanata culüs etdikte sitte ve semanin ve semanmi'a
- [5] ramazanının sekizinde beş bin fuluri muqarrer olub
- [6] bini ref' olmuş bu zamane gelinciye değin beş bin verirler
- [7] sabıqda sultan Mehemmed zamanın efrenciyye verirlerimiş
- [8] sonra bulunmaz deyu merhum hudavendigar zamanında engürüsiye
- [9] verir olmuşlar

- [10] Eflaq voyvodasının merhum sultan Mehemed zamanında sekiz yüz
- [11] yetmiş altısında beşyüz bin naqd aqçe verirlerimiş sonra Basaraba
- [12] voyvoda olıcak paşalar hissesiyle alt yüz bin aqçe verilme
- [13] muqarrer olmuş sekiz yüz yetmiş toquzunda ba'dehu sekiz yüz
- [14] seksen üçünde altı yüz bin aqçe hizane-i 'amireye muqarrer olmuş
- [15] ba'dehu sekiz yüz seksen dört zi'l-qa'desinde
- [16] meblağ-i mezbur için on dört bin engürüs fulurisi verilür
- [17] olmuş sonra merhum hudavendigar zamanında Mihaloğlı
- [18] 'Ali beğ Qaramanda seferde Eflak qaziyyelerin 'arz eylemiş merhum hudavendigar
- [19] yüz bin aqçesinden vaz gelmiş sonra yine Istanbul'da Eflaq
- [20] voyvodası ol yıl kendu gelüb iltimas etmiş yüzbin aqçesi dahi
- [21] 'afv olunmuş cem'an iki yüz bin aqçe 'afv olunmuş amma ol yıl
- [22] yine harâdj altı yüz bin üzerine gelüb elli bin aqçesi 'afv olunub
- [23] beş yüz elli bini qalmış ol zamandan Mihne voyvodaya
- [24] gelince beş yüz elli bin verilürimiş mezkur Mihne voyvoda olduqda
- [25] altı yüz bin göndermiş ba'dehu Basaraba voyvoda olduqda ki şimdi
- [26] voyvodadır yüz bin ziyade idüb bi'l-fi'l yedi yüz bin
- [27] gelür.

Traduction

Le kharâdj de la Moldavie (Qara Boğdan)¹ du temps du feu sultan Mehmed han,² jusqu'en 885,³ était 5 000 florins (filuri)⁴ chaque année. En [88]5,⁵ le feu sultan Mehmed [II] l'éleva à 6 000 florins. Une fois le feu souverain (hudavendigar)⁶ monté sur le trône, il fut décidé le 8 ramazan 886⁷ [que

le kharâdj] serait de 5 000 florins, en faisant une réduction de 1 000. Jusqu'à présent [les princes moldaves] versaient 5 000 [florins]. Du temps du sultan Mehmed [II],⁸ ils payaient en [florins] francs (efrenciyye).⁹ Ensuite, du temps du feu souverain,¹⁰ en disant qu'ils ne trouvent plus [des florins francs], ils ont été d'accord pour payer en [florins] hongrois (engürüssiyye).¹¹

Le voïvode de Valachie¹² payait en 876 (1471-1472), au temps du feu sultan Mehmed [II], /un kharâdj/ de 500 000 aspres, argent comptant. Ensuite, lorsque Basaraba¹³ est devenu voïvode, en 879,¹⁴ [celui-ci] s'est décidé à verser 600 000 aspres, la part des pachas y compris. Et de la sorte il a été fixé qu'en 883 /1478-1479/ on donnerait à la Trésorerie Impériale (hızane-i 'amire) 600 000 aspres. Ensuite dans le [mois] de zi'l-qa'de 884/janvier-février 1480 on a versé pour [la valeur] de la somme mentionnée plus haut, 14 000 florins hongrois. Ensuite du temps de feu le souverain, Mihaloğlu 'Ali beğ, lorsqu'il se trouvait en Qaramanie, pendant la campagne militaire, a présenté une requête à propos des événements de Valachie. Le feu sultan [Bayezid II] a renoncé à 100 000 aspres. Ensuite, toujours dans la même année, le voïvode de Valachie¹⁵ lui-même est venu à Istanbul. A sa prière on lui a réduit encore 100 000 aspres. Au total [la Valachie] a été exemptée de 200 000 aspres, mais dans cette année, comme [le kharâdj] s'élevait de nouveau à 600 000 et comme on en avait réduit 50 000 aspres, il en est resté 550 000. A partir de cette époque et jusqu'à [l'avènement] du voïvode Mihnea,¹⁶ on payait la somme de 550 000 [aspres]. Le susmentionné voïvode Mihnea envoya 600 000. Lorsque devint voïvode Basaraba¹⁷ qui est à présent voïvode, on a ajouté 100 000, ce qui fait au total 700 000 aspres.

Istanbul, Topkapı Sarayı Müzesi Arşivi E no. 5995.

Note : La valeur de ce document a été déjà signalée par nous, à l'occasion d'une conférence sur «Les archives de l'Empire Ottoman et leur importance pour l'histoire des relations turco - roumaines» (en roumaine donnée le 14 oct. 1966 devant la Société des Sciences Historiques et Philologiques de Roumanie (Section d'Etudes

orientale, Bucarest - Bd. 1948, nr.). Cette conférence a fait aussi l'objet d'un résumé et fac-similé dans notre article «Despre materialele arhivistice otomane din Turcia și importanta lor pentru țările române [«Au sujet des matériaux des archives de Turquie et leur importance pour l'histoire des pays roumains»], dans «Revista Arhivelor, LX, 2 (Bucarest-1966), p. 183-184.

Ed. Ord. Prof. Ismail Hakkı Uzunçarşılı, *Osmanlı Tarihi II. Cild 2. Baskı...*, «Türk Tarih Kurumu Basımevi» - Ankara, 1964, p. 434, note 1; Mustafa A. Mehmet, *Un document turc concernant le kharâdj de la Moldavie aux XVe - XVIe siècles*, dans «Revue des études sud-est européennes» V, 1-2 (Bucarest-1967), p. 265-274; Mihail Guboğlu, *Le tribut payé par les Principautés Roumaines à la Porte jusqu'au début du XVIe siècle d'après les sources*, dans la «Revue des Études Islamiques» Année 1969/1 (Paris-1969), p. 49-80. (Avec extrait).

(1) Boğdan ou Kara Boğdan appellation turque de la Moldavie d'après le nom du prince «fondateur» Boğdan I (1359-1365).

(2) Mehmed II «el-Fâtih»: 1444 et 1451 - 1481 mai 3.

(3) 885 H. = 13. III, 1480 - 1. III, 1481.

(4) Sur le florin cf. N. Beldiceanu, *Les actes des premiers sultans...*, Paris - La Haye, 1960, p. 174 - 175.

(5) Cf. 3e note.

(6) Hudavendigâr, surnom de quelques sultans ottomans à partir de Murad I (1360-1389). Dans notre acte il s'agit de Bayezid II (1481 - 1512).

(7) = 3 octobre 1481.

(8) C'est-à-dire entre les années 1456 et 1471 environ.

(9) C'est-à-dire en florins, pièces d'or ou ducats vénétiens connus sous le nom de efrençiiyye.

(10) Donc sous le règne de Bayezid II (1481 - 1512).

(11) Au début du règne de Bayezid II la pièce d'or hongrois était changée contre 45 aspres cf. N. Beldiceanu, *Actes* (ouvr. cité) t. I, p. 156 § 4. En 1488, une pièce d'or était changée contre 49 aspres et en 1510 contre 54 aspres/ op. cit., t. I, p. 175.

(12) Radu cel Frumos «le Bel»: 1462 novembre - 1475 janv.

(13) Basarba cel Batrân «l'ancien» ou Lalota: 1473 novembre-1474 oct. 1475 jan. - 1476 novembre.

(14) = 18. V. 1474 - 6. V. 1475.

(15) Basarab cel Tînar-Tepeluș (tk. Çepeluș): 1477 novembre-1481 sept.

(16) Mihnea cel Rau: 1508 avril - 1510 octobre.

(17) Neagoe Basrab: 1512 janv. - mort en sept. 1521.

1391 - Taité entre Mircea l'Ancien, prince de Valachie, et le Sultan Bayezid Ier/en 1394 ou 1395/.

Traduction

Art. Ier - Par notre grande clémence, nous consentons que la Principauté de Valachie, nouvellement soumise par notre force invincible sera gouvernée ainsi que son Prince, d'après ses propres lois, et que le Prince de Valachie ait le droit de faire la guerre et la paix avec ses voisins et de conclure des traités avec eux et qu'il ait droit de vie et de mort sur ses sujets.

Art. II. - Tous les chrétiens qui ayant embrassé la religion de Mohammed, passeront ensuite, des contrées soumises à notre puissance en Valachie et y deviendraient de nouveaux Chrétiens, ne pourront être réclamés ou molestés.

Art. III. - Tous ceux de Valaques qui iraient dans quelque partie de nos possessions, seront exempts du kharatch et de toute autre contribution.

Art. IV. - Les princes chrétiens seront élus par le métropolitain et les boyards.

Art. V. - Mais à cause de cette haute clémence et parce que nous avons inscrit ce pays dans la liste des autres pays soumis à notre protection, il sera tenu de payer par an, à notre trésorerie impériale, trois mille piastres² d'argent de notre monnaie.

Fait à Nicopole l'an 805 de mois Rebiul Evvel³.

Ed. (neşr) : Acte și documente relative la istoria renascerei României - «Acte et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumaine», par Ghenadie Petrescu, Dim. A. Sturdza et C. Colescu-Vartic, t. I (București - 1888), p. 1 - 2;

(1) Selon nous gümürük, djizye (cizye) etc. (M.G.)

(2) Peut être deux mille aspes (akçe) ou «banî roşii» (Kızıl akçe)

(3) Pas possible 1319 (la date hedjirienne est mal transformée).
Recte 805 H.=1. VIII - 1402 - 20. VII. 1403).

1460 - Taité entre Vlad V Tepeş (tk. Kazıklı Voyvoda), prince de Valachie, et le Sultan Mahomet (tk. Mehmed) II le Conquérant el-Fâtih.

Traduction

Art. I. - Les Turcs n'auront aucune ingérence dans les affaires du pays, ils ne pourront posséder aucun immeuble, ni séjours dans le pays; mais un seul envoyé impérial pourra y entrer, avec le consentement, préalable du Prince et recevant le tribut, il retournera avec une garde princière à de nouveau la somme remise de dix mille ducats de notre monnaie impériale¹, et où l'administrateur local donnera quittance. De Giurgewo il passera à Roustchouk et là-bas on délivrera de nouveau une quittance, afin que le pays ne soit plus responsable, si quelque accident arrivait, fasse disparaître l'argent en route.

Art. II. - La nation valaque continuera à jouir du libre exercice de ses propres lois et aura le droit de faire la guerre avec ses voisins ou (p. 4) de conclure des traités d'amitié avec eux, et les princes auront le droit de vie et de mort sur leurs sujets.

Art. III. - Tous les chrétiens qui, ayant une fois embrassé la foi musulmane, se retraitsent à la Valachie et reviendraient à la religion chrétienne, ne pourront être réclamés ou molestés.

Art. IV. - Les sujets valaques qui auraient occasion d'aller en Turquie pour leurs affaires ne seront pas forcés de payer le Kharatch² ou molestés pour leur habillement.

Art. V. - Les princes seront élus par l'archevêque, les évêques et les boyards.

Art. VI. - Si quelque Turc a un procès en Valachie avec un sujet de ce pays, sa cause sera entendue et jugée par

le Divan valaque conformément aux lois locales et le sentence sera exécutoire.

Art. VII. - Les marchands turcs, se rendant pour leur commerce, doivent immédiatement faire connaître au gouvernement local, d'où ils viennent et acheter ou vendre la marchandise en gros dans les villes, et sorti aussi tôt du pays, n'ayant pas la faculté de séjourner dans le pays pour acheter et vendre dans différents endroits.

Art. VIII. - Aucun Ottoman n'est autorisé à emmener avec lui un domestique natif de Valachie, de quelque sexe que ce soit; et les musulmans ne pourront avoir de local séparé pour leur prière.

Art. IX. - La Sublime-Porte³ ne délivrera pas de Firman à la requête d'un sujet valaque à Constantinople, ou devant un autre tribunal et elle n'enlèvera personne du pays pour le conduire dans les possessions ottomanes.

Ed. (neşr) : dans «Acte și documente relative la istoria Renașterii României - Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumaine» par Ghennadie Petrescu, Dim. A. Studza et C. Colescu - Vartic, t. I (București - 1888), p. 3 - 4.

(1) Selon moi 10 000 ducats, en 1460, est exagéré.

(2) C'est-à-dire douane (gümrük), capitation (cizye) etc.

(3) Alors, à la fin du XVII^e siècle existait une telle terminologie?.

— IX a —

1511. - Taité entre Bogdan III, prince de la Moldavie, et le sultan Bayezid II.

Traduction

Art. I - La Porte reconnaît la Moldavie comme un pays libre et non conquis.

Art. II. - La religion chretienne, professée en Moldavie, ne sera jamais opprimée ni troublée, et la nation aura la libre puissance de ses églises, comme dans le passé.

Art. III. - La Porte s'engage à défendre la Moldavie contre toute agression éventuelle, et à maintenir, dans l'état ou elle se trouvait précédemment, sans qu'il lui soit fait la moindre injustice et sans qu'elle ait à souffrir la moindre distraction de son territoire.

Art. IV. - La Moldavie sera régie et gouvernée par ses propres lois, sans que la Porte s'y ingère en aucune manière.

Art. V. - Ses princes seront à vie, élus par la nation et confirmés par la Sublime. - Porte.

Art. VI. - La domination des princes s'étendra sur tout le territoire moldavie; ils pourront entretenir à leur solde une troupe armée indigène ou étrangère.

Art. VII. - Les Moldaves pourront avoir et entretenir une maison à Constantinople,¹ pour la résidence de leur agent /diplomatique/². Ils pourront également avoir une église dans cette résidence.

Art. VIII. - Les Turcs ne pourront avoir acheter des terres en Moldavie; ils ne pourront non plus y bâtir de mosquées, ni d'y établir en aucune manière.

Art. IX. - Le prince, conjointement avec la nation, aura soin d'envoyer chaque année à la Porte, 4 000 ducats turcs,³ soit 11 000 piastres, 40 faucons et 40 cavales pleines, le tout à titre de présent.

Art. X. - En cas d'armement en guerre, le prince de Moldavie viendra aider la Porte avec ses troupes.

Ed. dans «Acte și documente relative la istoria Renașterii României - Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie» par Ghenadie Petrescu, Dim. A. Sturdza et C. Colescu - Vartic, t. (București - 1888), p. 5 - 6.

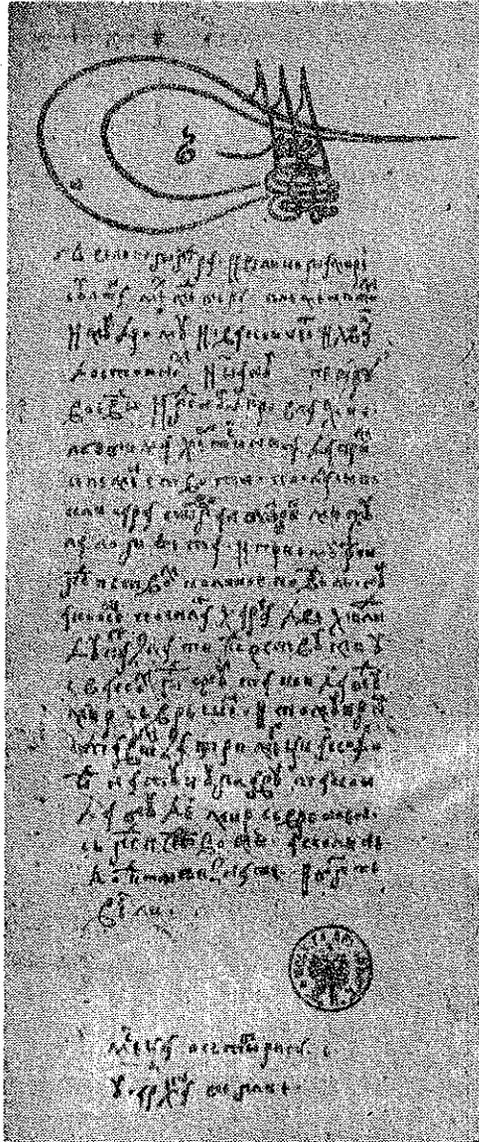
(1) Boğdan Sarayı (ou B. Konağı).

(2) En roumain Capucehaia (tk. Kapıkehâya).

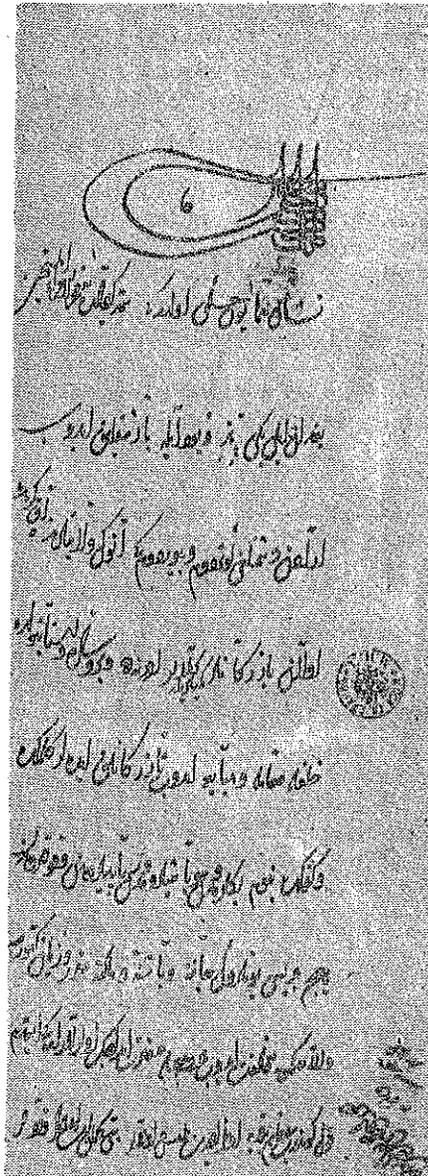
(3) Selon moi, recte : 5 000 dukats (florins).

Liste des abréviations utilisées

- BTTD** : Belgelerle Türk Tarihi Dergisi (Istanbul).
EI : Islam Ansiklopedisi (Leyde - Paris).
EIR : Enciclopedia istoriografiei româneşti (Bucureşti).
IA : Islâm Ansiklopedisi (Istanbul).
H : Hedjire
RA : Revista arhivelor (Bucureşti).
REI : Revue des Études Islamiques (Paris).
RESÉE : Revue des études sud-est européennes (Bucarest).
RI : Revista de istorie (Bucureşti).
RIR : Revista istorica româna (Bucureşti).
SAO : Studia et acta orientalia (Bucarest).
SOF : Südost - Forschungen (München).
TOEM : Tarih-i osmani encümeni mecmu'ası (Istanbul).
TKSMA : Topkapı Sarayı Müzesi Arşivi.



1. 5 oct. 1455 - La lettre slave du Mehmed II el-Fâtiĥ concernant le tribut (harac) de la Moldavie (2000 florins hongrois).



2. 1456 iunie 9 (860 receb 5) - Privilège accordé par Mehmed II el-Fâtiḥ aux négociants d'Akqirman en Moldavie (Bogdan).

استراطجه هرگز در راه راستت جسته نماند
 طغرو لعل ستمی سستت انفسه و مال و ملک دیگر
 و سخی هفتاد کله نرسد و سایر تو لقمه نرسد
 انور کما راستت فادت کرده که غیرت است
 طغرو لعل ستمی سستت انفسه و مال و ملک دیگر
 و سخی هفتاد کله نرسد و سایر تو لقمه نرسد
 انور کما راستت فادت کرده که غیرت است

استراتجه هرگز در راه راستت جسته نماند
 طغرو لعل ستمی سستت انفسه و مال و ملک دیگر
 و سخی هفتاد کله نرسد و سایر تو لقمه نرسد
 انور کما راستت فادت کرده که غیرت است

در باب

3. Env. 1479 - 1480. Le traité de paix (Sulhname) du Mehmed II el-Fatih avec la Moldavie (Qara-Bogdan) d'Etienne le Grand (Qoca İstefan) prévoyant un harac annuel de 6 000 florins. (Istanbul, Bibl. Süleymaniye, fonds Esa't ofendi no. 3369, fol. 47 - 49.

Handwritten Ottoman Turkish text, likely a document related to the tribute of Moldavia and Valachia. The text is arranged in two columns, with the top column containing the main body of the document and the bottom column containing a shorter section. The script is a cursive Ottoman hand, and the document appears to be a formal decree or administrative record.

4. Document relatif au tribut de la Moldavie et de la Valachie (Env. 1470 - 1520, İstanbul, Topkapı Sarayı Arşivi E. no. 5 995).